

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'honorable Onésime Gagnon,

C.P., C.R., LL.D.,
Trésorier de la province

À

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 27 février 1948



1948

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'honorable Onésime Gagnon,

C.P., C.R., LL.D.,
Trésorier de la province

À

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

le 27 février 1948



1948

1948

DISCOURS SUR LE BUDGET

27 février 1948

l'Honorable Onésime Gagnon, C.P., C.R., LL.D.

Monsieur l'Orateur,

Les siècles comme les individus connaissent à l'approche de la cinquantaine, une orientation définitive aussi bien qu'une maturité féconde. Ne vivons-nous pas en 1948 les heures décisives du vingtième siècle dans le domaine national et international? Et si nous scrutons les annales du siècle révolu, ne sommes-nous pas émerveillés d'y constater vers 1848 une évolution marquante pour le Bas-Canada, le Québec d'aujourd'hui? Aussi, ce n'est pas par simple amour de l'histoire qu'après avoir rappelé en 1946, le centenaire de l'autonomie financière des provinces, en 1947, celui de notre système d'instruction publique, je crois opportun de souligner cette année le centième anniversaire de la consécration définitive de la langue française au Canada.

Il ne faut pas croire que ce retour annuel sur le passé comporte un mépris du présent et une incompréhension de l'avenir. Tous les trois sont nos maîtres et inspirent, dans un juste équilibre, la politique de l'Union Nationale. Cette politique prend sa source dans le respect de nos droits; elle envisage avec courage les problèmes du présent afin de préparer pour notre province l'avenir le plus heureux.

J'ai rappelé au cours des dernières années la parenté spirituelle qui existe entre les grands hommes politiques de l'Union et le chef actuel de l'Union Nationale. En 1846, les chefs politiques du Bas-Canada ont conquis l'autonomie financière; en 1946, le chef de l'Union Nationale a

endigué le mouvement de centralisation qui menaçait d'anéantir nos droits et privilèges en matière d'impôts. En 1847, les chefs politiques du Bas-Canada ont établi un système d'enseignement qui a fait l'admiration de nombreux historiens et sociologues; en 1947, le chef de l'Union Nationale, qui dans un geste magnifique avait permis, en 1937, aux Sulpiciens de continuer l'œuvre splendide commencée il y a plus de trois siècles, a soulagé les commissions scolaires du fardeau de leurs dettes, fardeau qui les empêchait de consacrer tous leurs efforts au progrès de l'éducation. En 1848, les chefs politiques du Bas-Canada, après sept années de luttes, ont fait reconnaître l'usage officiel de la langue française; en 1948, le chef de l'Union Nationale contribue plus que tous ses prédécesseurs à promouvoir l'éducation, et à donner à l'enseignement universitaire un essor vigoureux, en répondant généreusement à l'appel des universités de Montréal et de Québec. N'est-ce pas la meilleure façon pour nous d'assurer la pérennité de la langue française ?

L'Acte d'Union des deux Canadas, à l'article 41, stipulait que tous les documents officiels du parlement devaient être rédigés en langue anglaise. Il visait à étouffer le rayonnement de la civilisation française en Amérique. En 1841, le gouverneur Lord Sydenham avait remporté une première victoire parce que ses manœuvres frauduleuses avaient empêché la réélection de Lafontaine dans le comté de Terrebonne. Cependant, Lafontaine, grâce à l'appui généreux de Baldwin, réussissait la même année à se faire élire dans la circonscription de York en Ontario, au lendemain même des funérailles de Sydenham. Le grand patriote catholique et français, député d'une division électorale protestante et anglaise, revenait en 1842 prendre son siège au parlement de l'Union, et le 13 septembre de cette année-là, au jour de l'anniversaire de la première bataille des Plaines d'Abraham, il prononçait dans la langue proscrite, son premier discours devant le parlement des deux Canadas. L'illustre homme d'état ne craignait pas de violer une loi impériale pour proclamer devant tout le pays, la vitalité et la grandeur de la langue française :

“On me demande, disait-il, de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle le premier discours que j'ai à faire dans cette chambre. Je me défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je dois informer les honorables membres que, quand même la connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes compatriotes canadiens-français, ne fut-ce que pour protester contre cette cruelle injustice de l'Acte d'Union qui tend à proscrire la langue maternelle d'une moitié de la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes, je le dois à moi-même.”

Après les élections de 1844, le jeune Chauveau et le docteur Nelson suivent l'exemple de Lafontaine: ils utilisent au Parlement la langue française. Aussi, tous les membres de l'Assemblée écoutent avec sympathie ces orateurs magnifiques qui savent leur démontrer avec art, la beauté, la clarté et la souplesse de notre langue. Un peu plus tard, Étienne Parent réussit à faire nommer un traducteur officiel de langue française pour les documents de la Législature. C'était en somme une reconnaissance partiel-

le du français. Les hommes politiques du Bas-Canada continuent avec ténacité de réclamer le rappel pur et simple de l'article 41 de l'Acte d'Union. Un projet de requête au parlement impérial est présenté, en 1845, devant la Chambre, par Denis-Benjamin Papineau et une adresse à la reine Victoria est votée unanimement, le 21 février 1845, malgré les répugnances du gouverneur Metcalfe. Dans cette adresse les députés soulignent :

“Que le Français est la langue maternelle d'une classe très nombreuse des sujets de Votre Majesté, en cette Province; Que de fait, la grande masse de ceux qui composent cette classe ne parlent pas d'autre langue; Que c'est dans cette langue que la plus grande partie de leurs lois et leurs livres de jurisprudence sont écrits et que se traitent les affaires journalières qu'ils transigent entre eux; Que c'est la seule langue dans laquelle ils puissent invoquer les bénédictions du Ciel sur eux et sur tout ce qui leur est cher; Qu'une langue aussi indispensable à une aussi forte portion du peuple fidèle de Votre Majesté ne peut, dans notre opinion, être regardée comme une langue étrangère par leur Souveraine, lorsqu'ils s'en servent.”

Le gouvernement impérial apporte, à la vérité, peu d'empressement à faire droit à cette requête, et trois ans plus tard, le Parlement de l'Union attend encore une réponse. C'est alors que Lord Elgin, dont les Canadiens-français n'oublient pas le souvenir, fait auprès du gouvernement de Londres une énergique intervention, le 4 mai 1848 :

“Je suis très désireux d'apprendre, écrit-il, que vous avez adopté les mesures nécessaires pour le rappel des dispositions qui, dans l'Acte d'Union, imposent des restrictions à l'usage de la langue française. Le retard à remplir la promesse faite, je pense, par M. Gladstone, est un des arguments dont M. Papineau se prévaut pour fomenter l'agitation. Je dois, de plus, confesser pour ma part ma conviction profonde que toutes tentatives de ce genre, pour dénationaliser les Canadiens-français sont une erreur politique. En général, elles produisent l'effet opposé à celui qu'on vise, et elles avivent la flamme des animosités et des préjugés nationaux. Supposons toutefois qu'elles seraient couronnées de succès; quel serait le résultat? Vous pourriez peut-être américaniser, mais croyez-m'en, par des moyens de cette sorte, vous n'angliciserez jamais les habitants français de cette province. Faites-leur sentir au contraire, que leur religion, leurs coutumes, leurs manières de voir, leurs préjugés, si vous le voulez, sont plus considérés et plus respectés ici que partout ailleurs sur ce vaste continent, et alors qui pourrait se risquer à affirmer que la dernière main par laquelle le drapeau britannique sera arboré sur le sol d'Amérique ne sera pas celle d'un Canadien français?”

Le 15 juin de la même année, Lord Elgin revient à la charge et il écrit dans une dépêche :

“Je suis très inquiet à ce sujet. Monsieur Lafontaine me parle constamment de la chose. Pourquoi retarde-t-on?”

Enfin, le 14 août 1848, il y aura cent ans cette année, le parlement impérial abroge la clause 41 de l'Acte d'Union pour laisser à la législature du Canada uni le soin de légiférer en la matière, et à la session de 1849, Lord Elgin prononce le discours du trône dans les deux langues et Denis-Benjamin Viger exprime sa joie dans ces paroles émouvantes qui reflètent toute l'allégresse de ses compatriotes :

“Que mon âme est soulagée d'entendre le discours du trône dans la langue de mes pères.”

Cette victoire constitutionnelle devait permettre aux Pères de la Confédération d'insérer dans les Résolutions de Québec, les fondements nécessaires à l'article 133 de la constitution canadienne. Les Canadiens français ont été inébranlables lors de la discussion du projet de fédération parce que durant les vingt-cinq années précédentes, ils avaient été fermes dans leurs attitudes politiques et dans leurs luttes constitutionnelles. Aussi Sir John MacDonald pouvait dire en 1865 :

“L'usage de la langue française forme l'un des principes sur lesquels devait être basée la Confédération.”

C'est là en effet l'un des principes fondamentaux qui ont éclairé la conduite des hommes politiques, artisans de la Confédération canadienne. Cet article 133, remarquons-le bien, pour reprendre l'expression de Sir John MacDonald, est l'un des principes de base du pacte fédératif. Il consacre l'usage de la langue française, non seulement devant le parlement d'Ottawa, mais aussi devant les tribunaux fédéraux, aussi bien qu'à la Législature de Québec. Ne faut-il pas regretter profondément le fait, que certains hommes politiques de la génération actuelle aient tendance, sous la poussée des idées centralisatrices, à oublier l'exemple de Lafontaine et notre glorieux passé ? C'est parce que ces principes ont été oubliés, qu'un parlementaire fédéral bien connu des membres de l'Opposition, a pu déclarer, le 18 juin 1946, en pleine Chambre des Communes, que cet article 133 pouvait être rayé de la Constitution, sur le simple désir de la majorité de la députation fédérale :

“La question peut-elle être réglée, disait-il, sans le consentement des législatures provinciales? Au point de vue juridique, je dis qu'elle le peut.”

Cette étonnante proposition signifie que le parlement fédéral pourrait, s'il le voulait, abolir l'usage de la langue française dans notre province. Si les membres de l'Opposition ont conservé le respect du passé et possèdent encore l'amour de nos traditions, je crois sincèrement qu'ils ne doivent pas se réjouir qu'une telle déclaration ait été faite par un de leurs chefs. Sans doute vous comprenez pleinement la pénible situation où ils se trouvent :

De ce côté-ci de la Chambre, nous avons toujours été fiers de l'attitude prise par le chef de l'Union Nationale sur nos problèmes constitutionnels. Je me rappelle en particulier le geste magnifique qu'il avait posé, lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945, alors qu'il avait déposé devant les membres du cabinet fédéral et les premiers ministres de toutes les provinces, le mémoire de la province de Québec rédigé en langue française. Ce geste sans commentaires, plus éloquent que tous les discours, constituait une courageuse et magnifique affirmation du caractère officiel de notre langue, et répondait à l'avance d'une façon magistrale, à la déclaration déconcertante de ce député fédéral auquel je viens de faire allusion. Aussi, nous n'avons pas attendu le centenaire de la consécration officielle de la langue française pour redonner dans notre province, à notre langue, la place d'honneur qui lui revient. Lorsque nous avons pris le pouvoir,

nous avons constaté que sur les chèques et les obligations de la province de Québec, la langue française faisait figure de parente pauvre. Nous avons corrigé cette situation. Nous avons constaté que les mandats signés par le Lieutenant-Gouverneur étaient rédigés exclusivement en anglais. Nous avons corrigé cette situation.

Vous avez, là, deux attitudes bien différentes, l'une inspirée par les idées centralisatrices, l'autre par le respect de la Constitution canadienne. Le peuple de cette province les comprend parfaitement, et vous pouvez être assuré qu'il sait les apprécier à leur juste valeur. Ce droit à l'usage officiel de la langue française fait partie de notre héritage culturel, et cette reconnaissance officielle a été rendue possible, et je suis très heureux de le proclamer, grâce à la coopération généreuse d'un nombre important d'hommes politiques de langue anglaise.

Au surplus, suis-je heureux de souligner aujourd'hui un autre fait qui occupe tous les esprits, et qui nous rappelle la lutte poursuivie sous le gouvernement d'Union pour la reconnaissance officielle de la langue française. Nos compatriotes de l'Alberta combattent actuellement avec autant d'ardeur que les hommes politiques du gouvernement d'Union, pour obtenir la reconnaissance de leurs droits essentiels dans le domaine de la radiodiffusion. Dans cette lutte, comme autrefois, je constate avec émotion et fierté que nos compatriotes ont reçu l'appui de plusieurs hommes éminents de la majorité anglaise et de journaux comme la *Gazette* et le *Canadian Register*. Permettez-moi de citer en particulier les paroles courageuses, que prononçait l'an dernier, à l'université d'Ottawa, l'assistant-trésorier de la province d'Ontario, monsieur Chester S. Walters:

“La possibilité pour un citoyen de penser ce qui lui plaît et de dire ce qu'il pense constitue, disait-il, un des signes distinctifs de la démocratie. Bien que je ne sois pas un citoyen de l'Alberta, je suis un citoyen du Canada et j'espère que l'on ne m'en voudra pas d'exprimer l'opinion que Radio-Canada commettrait une faute grave, une faute entachée de sottise brutale, s'il refusait d'étendre les avantages de son réseau en Alberta à nos compatriotes canadiens-français qui y sont domiciliés, à nos compatriotes dont les ancêtres ont établi les fondements de notre civilisation canadienne par le labeur de leurs pionniers, par leurs sacrifices et par le sang qu'ils ont versé . . .”

Ce témoignage reconfortant nous a touchés profondément: il s'ajoute à celui de l'honorable Wilfrid Bovey, c.l., qui ne manque jamais une occasion d'endosser les légitimes revendications des Canadiens d'origine française.

Le courage de nos compatriotes de l'Ouest, qui nous rappelle celui des hommes politiques de 1848, saura comme il y a cent ans vaincre le fanatisme. Hier, c'était le fanatisme des créatures de Sydenham; aujourd'hui, c'est le fanatisme de certains esprits arriérés et impénitents que réprouvent les véritables Canadiens soucieux d'assurer la grandeur de notre patrie.

Cet héritage splendide que nos ancêtres nous ont légué, nous ne devons pas nous contenter de le conserver intact; nous devons travailler à le faire fructifier. Les hommes politiques de cette province ont à choisir

entre deux lignes de conduite, l'une qui consiste à travailler à la conservation et à l'enrichissement de cet héritage et l'autre qui consiste à le dissiper avec prodigalité. Le peuple sait de quel côté de la Chambre se trouve le défenseur de nos droits. D'ailleurs, ces deux lignes de conduite ne traduisent-elles pas deux attitudes différentes sur le problème de l'autonomie ? Nous devons conserver nos droits et nos pouvoirs de taxation afin d'être en mesure d'assurer, non seulement le progrès de l'éducation dans cette province, mais encore le développement de notre vie économique par l'amélioration des moyens de communication, le développement de nos ressources naturelles et le progrès de l'hygiène et la santé publique. C'est parce que nous avons conservé nos droits que le gouvernement de l'Union Nationale a pu, l'an dernier, régler le problème des dettes des municipalités scolaires et c'est parce que nous avons conservé nos droits que le gouvernement peut faire, cette année, en faveur de l'enseignement universitaire, un geste qui a mérité au premier ministre d'être appelé par l'éminent recteur de l'Université Laval, Mgr Ferdinand Vandry, le deuxième fondateur de l'Université.

J'ai parlé tout à l'heure de la nécessité de relier le passé, le présent et l'avenir. Depuis ma nomination au poste de Trésorier de la province, j'ai pris l'habitude chaque année de résumer, dans une brève synthèse, les faits saillants de l'année financière qui a pris fin entre les deux sessions de la Législature. Je souligne ensuite les principales caractéristiques de l'année financière courante pour donner enfin à la Chambre les raisons justificatives de nos prévisions budgétaires. Cette vue d'ensemble permettra aux contribuables une meilleure compréhension de notre situation financière.

I

SITUATION FINANCIÈRE DE LA PROVINCE

1° — Chiffres définitifs pour l'année 1946-47

Je me permets donc de vous rappeler les chiffres définitifs des opérations financières de l'année terminée le 31 mars 1947. Ces résultats sont contenus avec toutes les explications nécessaires dans les Comptes publics qui ont été déposés devant la Législature, au début de la présente session. Un bref retour en arrière nous fournira l'occasion de comparer ces chiffres définitifs, avec les prévisions soumises à la Législature au cours de la session 1946, et avec les résultats probables que j'ai communiqués à la Chambre, lors de mon discours sur le budget, le 25 mars dernier.

Les membres de la Chambre savent que les coutumes parlementaires ont entouré de maintes précautions la dépense des deniers publics. Le gouvernement doit, au premier stage du budget, soumettre à l'approbation de la Législature les crédits nécessaires à l'administration. Cependant,

comme le Trésorier ne peut, au cours de la session, donner les chiffres définitifs de l'année financière courante, parce que cette dernière ne se termine que le 31 mars, il doit se contenter de résultats approximatifs et c'est là le deuxième stage du budget. Enfin, une résolution de l'Assemblée législative qui remonte à 1895, l'engage à publier dans la *Gazette Officielle*, avant le 1er septembre de chaque année, les résultats définitifs de l'année financière précédente. Ces chiffres sont visés par l'Auditeur et l'Assistant-Trésorier de la province et ce sont ces chiffres que nous retrouvons ensuite dans les Comptes publics.

L'année 1946-47 était la deuxième année financière complète de l'Union Nationale. Elle a été marquée tout comme la première par un substantiel surplus global d'opérations et par une importante réduction de la dette nette. Dans mon discours sur le budget, le 25 mars dernier, j'avais prévu pour cette année 1946-47, une diminution de dette d'au moins \$8,101,000.00. Or, les chiffres définitifs contenus dans les Comptes publics indiquent une diminution de \$14,496,261.81.

Voici l'état sommaire des revenus et des dépenses de l'exercice financier terminé le 31 mars 1947 aux trois stages du budget :

	1er STAGE Prévisions (28 mars 1946)	2ème STAGE chiffres probables (25 mars 1947)	3ème STAGE chiffres définitifs (31 août 1947)
Revenus	\$108,315,000.00	\$139,113,000.00*	\$133,405,956.15
Dépenses ordinaires . . .	99,895,650.00	112,861,000.00	106,934,126.01
Surplus des revenus sur dépenses ordinaires	8,419,350.00	26,252,000.00	26,471,830.14
Dépenses imputables au capital	8,070,000.00	25,121,000.00	24,287,135.93
Surplus global	349,350.00	1,131,000.00	2,184,694.21

Ce tableau indique que le chiffre des revenus a été beaucoup plus élevé que celui qui avait été primitivement prévu. Deux raisons expliquent la hausse de nos revenus: d'abord la prospérité actuelle de l'industrie et du commerce et, en second lieu, une meilleure organisation de nos services de

(*) Dans les tableaux qui accompagnaient le discours sur le budget de l'année dernière, le fonds d'éducation figurait tant aux revenus qu'aux dépenses de l'exercice 1946-47 et de l'exercice 1947-48, tandis que dans les Comptes publics de 1946-47, seul le résidu non utilisé du fonds au 31 mars 1947 est inclus dans les revenus, conformément à la Loi pour assurer le progrès de l'éducation.

Cette présentation différente n'affecte en rien le résultat des opérations, mais pour fin de comparaison entre les chiffres probables et les chiffres définitifs, il faudrait retrancher des résultats probables, tant aux revenus qu'aux dépenses, les dépenses probables du fonds d'éducation, soit la somme de \$8,000,000.00

perception. Je reviendrai tout à l'heure sur ces deux facteurs qui ont profondément influencé l'état de nos revenus au cours de l'année 1947-48. Cette augmentation de revenus a permis au gouvernement d'accroître ses dépenses imputables au capital, c'est-à-dire la construction des routes et des ponts dans nos régions rurales et minières, autant de travaux d'une nature permanente qui pourront profiter à la population durant plusieurs années. Le gouvernement aurait été justifiable pour payer ces dépenses de recourir à l'emprunt, mais il a cru sage de ne pas augmenter la dette de notre province. Au contraire, toutes les mesures ont été prises pour la diminuer d'une façon continue.

2° — Considérations sur l'année financière 1947-48

Au cours de 1947-48, le gouvernement a repris l'exercice de ses droits de taxation, droits cédés au gouvernement fédéral en 1942, par l'administration précédente. En effet, l'entente de 1942 a pris fin le 31 mars dernier. Or, les résultats probables de cette année prouveront aux membres de la Législature que le gouvernement de l'Union Nationale, sans nouvelle taxe, a continué de conserver la province dans une excellente position financière. Remarquez bien que le gouvernement, tout en affirmant les droits de la province sur l'impôt sur le revenu des particuliers, n'a pas remis en vigueur la loi de 1940. L'ancienne administration avait établi un impôt sur le revenu des particuliers en 1940, pour le céder en 1942 au gouvernement fédéral. Il est important de plus de signaler que l'entente de 1942, entre le gouvernement d'Ottawa et le gouvernement précédent, était rédigée de façon à permettre aux gouvernements provinciaux d'établir, à son expiration, un impôt de 10% sur le revenu des corporations. Le gouvernement actuel a fixé l'impôt à 7% seulement.

L'année 1947-48 est la troisième année financière complète de l'Union Nationale. Les résultats probables pour cette année qui prendra fin le 31 mars prochain, nous permettent de déclarer que cette troisième année financière se terminera, comme les deux autres, par un surplus global d'opérations, et par une nouvelle diminution de la dette nette de la province. Ces résultats probables sont établis d'après les résultats définitifs des opérations financières du 1er avril 1947 au 31 janvier 1948, et sur les résultats approximatifs des mois de février et mars 1948, les derniers de l'année financière. Les revenus ordinaires s'élèveront à environ \$166,980,000, tandis que les dépenses ordinaires se chiffreront à environ \$123,968,000, ce qui laisse au compte ordinaire un surplus de \$43,012,000. De ce surplus au compte ordinaire, nous devons déduire des dépenses imputables au capital pour une somme de \$41,372,000. Nous pouvons donc conclure que l'année financière 1947-48 se terminera par un surplus global d'opérations de \$1,640,000, et par une diminution de dette nette d'environ \$8,000,000. Pour la troisième fois, en trois ans, l'Union Nationale termine l'exercice financier par un surplus global d'opérations et par une diminution considérable de la dette nette. L'année 1945-46 s'était terminée

avec un surplus global de \$1,790,494.55; l'année 1946-47 avec un surplus global de \$2,184,694.21 et cette année, l'année 1947-48, se terminera, je le répète, avec un surplus global de près de \$2,000,000.

Avant d'examiner de plus près la situation, me serait-il permis, comme les années dernières, de soumettre deux tableaux numérotés 1 et 2, qui contiennent l'état provisoire de nos revenus et de nos dépenses:

Je tiens de plus à faire remarquer que le gouvernement verra la fin de la présente année financière avec un surplus au compte ordinaire de \$43,012,000, ce qui porte les surplus au compte ordinaire, pour les trois années complètes d'administration de l'Union Nationale à la somme de \$84,252,227.73:

Année terminée le 31 mars 1946..	\$14,768,397.59
Année terminée le 31 mars 1947..	26,471,830.14
Année terminée le 31 mars 1948..	43,012,000.00 (estimation)
TOTAL	<u><u>\$84,252,227.73</u></u>

En marge de ce surplus au compte ordinaire, je soulignerai que la pratique des gouvernements provinciaux, en ce qui regarde la présentation du résultat de leurs opérations financières, n'est pas uniforme. La plupart des gouvernements provinciaux ne tiennent pas compte des dépenses imputables au capital pour établir le surplus ou le déficit de leurs opérations. D'ailleurs, même dans notre province, jusqu'à la venue au pouvoir de l'Union Nationale, en 1936, les anciennes administrations n'entraient pas dans leurs états d'opérations, leurs dépenses imputables au capital. L'Union Nationale, dans le but de donner aux contribuables, une image plus complète de la situation financière, a voulu tenir compte non seulement des dépenses ordinaires, mais encore des dépenses imputables au capital et des dépenses dites extraordinaires. S'il est incontestable que ces dernières dépenses permettent un pouvoir d'emprunt, le gouvernement doit néanmoins en tenir compte dans la présentation des états d'opérations. C'est donc grâce à l'Union Nationale si le gouvernement de la province établit maintenant le résultat de ses opérations sous une forme globale, c'est-à-dire considère comme surplus tout montant de revenus qui excède le total de ses dépenses ordinaires et de ses dépenses imputables au capital. En d'autres termes, si nous suivions l'exemple de certains administrateurs qui nous ont précédés, nous pourrions affirmer que durant nos trois années d'administration, nous avons enregistré un surplus total de \$84,252,227.73.

Une analyse des faits saillants de l'année financière qui s'achève nous conduit aux conclusions suivantes:

a) Le gouvernement de l'Union Nationale a augmenté en 1947-48 l'actif de notre province;

PROVINCE DE QUÉBEC

ÉTAT PROVISOIRE DES REVENUS
pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1948
10 mois terminés — 2 mois en cours — 12 mois

REVENUS ORDINAIRES:

Provenant de taxes:

Trésor, Bureau du Revenu:		
Loi des véhicules-automobiles	11,500,000 00	
Taxe sur la gazoline	25,550,000 00	
Droits sur les successions	8,850,000 00	
Taxes sur les corporations	30,800,000 00	
Taxes sur transferts de valeurs	600,000 00	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.	430,000 00	
Taxe de vente	12,500,000 00	
Taxe sur le tabac	6,150,000 00	
Autres taxes	80,000 00	
	<hr/>	
	96,460,000 00	

Trésor, Bureau des Assurances	172,000 00	
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits	7,800,000 00	
Secrétariat de la province	130,000 00	
Travaux Publics	56,000 00	
Travail	153,000 00	
Chasse	60,000 00	
Procureur général	74,000 00	104,905,000 00

Provenant d'autres sources:

Subside de la Puissance du Canada (basé sur la population)		2,739,000 00
Intérêts:		
Placements des fonds d'amortissement	2,000,000 00	
Divers comptes	1,154,000 00	3,154,000 00

Commission des liqueurs de Québec:		
Compte de commerce	19,200,000 00	
Moins: Subvention à l'Assistance publique	1,000,000 00	18,200,000 00

Fonds d'éducation, 10 Geo. VI, c. 21, et 11 Geo. VI, c. 32:		
Revenus	19,800,000 00	
Dépenses	19,800,000 00	

Résidu	—	—
Richesses naturelles:		
Terres et forêts	9,852,000 00	
Ressources Hydrauliques	1,450,000 00	
Mines	1,595,700 00	
Chasse	719,000 00	
Pêcheries	90,000 00	
Colonisation	113,300 00	13,820,000 00

Remboursement d'arrages par le Gouvernement Fédéral		20,586,000 00
Honoraires, divers départements		1,464,000 00
Amendes, etc., divers départements		369,500 00
Contributions des fonctionnaires: Loi des pensions		1,284,000 00
Divers, différents départements		458,500 00

\$ 166,980,000 00

PROVINCE DE QUÉBEC

**ÉTAT PROVISOIRE DES DÉPENSES ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS**

pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1948

10 mois terminés — 2 mois en cours — 12 mois

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales.....	248,000 00	248,000 00	—
Agriculture.....	9,837,000 00	9,752,000 00	85,000 00
Bien-Être social et Jeunesse.....	16,188,000 00	15,158,000 00	1,030,000 00
Chasse.....	1,018,000 00	888,000 00	130,000 00
Colonisation.....	11,785,000 00	11,785,000 00	—
Conseil exécutif.....	3,530,000 00	3,530,000 00	—
Industrie et commerce.....	1,060,000 00	1,060,000 00	—
Instruction publique.....	11,162,000 00	11,162,000 00	—
Législation.....	861,000 00	861,000 00	—
Mines.....	1,663,000 00	863,000 00	800,000 00
Pêcheries.....	1,217,000 00	907,000 00	310,000 00
Procureur général.....	5,391,000 00	5,391,000 00	—
Ressources hydrauliques.....	4,701,000 00	601,000 00	4,100,000 00
Santé.....	13,478,000 00	13,451,000 00	27,000 00
Secrétariat de la province.....	2,863,000 00	2,863,000 00	—
Terres et forêts.....	4,296,000 00	4,280,000 00	16,000 00
Travail.....	1,281,000 00	1,281,000 00	—
Travaux publics.....	11,544,000 00	8,670,000 00	2,874,000 00
Trésor.....	2,663,000 00	2,663,000 00	—
Voirie.....	44,374,000 00	12,374,000 00	32,000,000 00
	\$ 149,160,000 00	\$ 107,788,000 00	\$ 41,372,000 00
Service de la dette publique.....	16,180,000 00	16,180,000 00	

SOMMAIRE

Compte ordinaire:

Revenus.....\$ 166,980,000 00

Dépenses:

Ordinaires..... 107,788,000 00
Service de la dette publique..... 16,180,000 00

Surplus au compte ordinaire..... 43,012,000 00

Compte capital..... 41,372,000 00

Surplus global.....\$ 1,640,000 00

b) Le gouvernement de l'Union Nationale n'a émis aucune nouvelle obligation sur le marché depuis plus de deux ans;

c) L'année 1947-48 est marquée par une augmentation considérable de nos revenus;

d) Le gouvernement a consacré des sommes plus importantes que durant toutes les années précédentes à l'éducation, à la santé, à la sécurité sociale, à la réalisation de travaux d'une nature permanente;

e) Le gouvernement a réduit la dette nette de la province, et,

f) Il a diminué le service de la dette;

g) La valeur de nos obligations se maintient à un niveau satisfaisant.

a) Augmentation de notre actif

L'Union Nationale a cru sage d'utiliser la majeure partie de son surplus au compte ordinaire pour exécuter des travaux d'une nature permanente, des travaux absolument nécessaires au développement économique normal de la province. L'Union Nationale a ainsi augmenté l'actif de la province sans augmenter sa dette. Le gouvernement a réussi par cette politique à neutraliser les effets nocifs de certaines négligences de l'ancienne administration libérale. Durant les trois années complètes de l'administration financière de l'Union Nationale, le gouvernement a consacré la somme de \$78,637,038.97 à des dépenses imputables au capital:

1945-46	\$12,977,903.04
1946-47	24,287,135.93
1947-48	41,372,000.00 (estimation)
TOTAL	\$78,637,038.97

En d'autres termes, une somme de \$78,637,038.97 a été ajoutée par l'Union Nationale à l'actif de notre province, à même ses revenus ordinaires, comparativement à une somme de \$38,879,831.65 pour la période correspondante de l'administration libérale. Ainsi, l'Union Nationale a réussi à ajouter à l'actif de la province, sans nouvelle taxe, sans emprunt, en diminuant la dette, une valeur de \$40,000,000 de plus que l'administration libérale pour la même période de temps. En effet, l'administration précédente avait effectué, de 1941 à 1944, des dépenses imputables au capital pour une somme de \$38,879,831.65. Ces dépenses sont réparties comme suit:

1941-42	\$17,857,224.53
1942-43	11,830,995.93
1943-44	9,191,611.19
TOTAL	\$38,879,831.65

Parmi les dépenses imputables au capital, les plus importantes au cours des trois dernières années ont été effectuées par le ministère de la voirie. Le gouvernement a voulu doter les principales régions de notre province de voies de communication modernes.

b) Un fait sans précédent

Ces dépenses imputables au capital auraient pu être payées au moyen d'emprunts. L'Union Nationale a cru préférable de ne pas augmenter la dette de la province. Au surplus, vous me permettrez de souligner un fait à mon avis sans précédent dans notre histoire financière, c'est que le gouvernement n'a pas émis de nouvelles obligations sur le marché depuis le 1er février 1946, c'est-à-dire depuis un peu plus de deux ans. N'est-ce pas là une situation extrêmement enviable? Pour bien mesurer la portée de ce résultat, je me permettrai d'ajouter que de 1940 à 1944, le gouvernement libéral a placé des emprunts sur le marché à seize reprises différentes. Le gouvernement de l'Union Nationale depuis sa venue au pouvoir ne l'a fait que cinq fois. Aucun de ces emprunts, cependant, n'était destiné à obtenir des nouveaux deniers, puisque toutes les dépenses de l'administration, comme je l'ai prouvé précédemment, ont été payées à même nos revenus. Les nouvelles émissions d'obligations ont servi, soit à consolider une partie de la dette flottante de \$55,523,000, laissée par l'ancienne administration au 30 août 1944, soit à rembourser des emprunts à, ou avant, leur échéance, et cela en général pour des montants inférieurs au montant de l'emprunt échu. Le gouvernement a de plus remboursé d'une façon intégrale l'emprunt français de 1894 et il remboursera de la même façon, le 1er mars 1948, l'emprunt de \$10,000,000 contracté en 1938. L'ancienne administration libérale a lancé de nouvelles obligations sur le marché à cinq reprises en 1940, à quatre reprises en 1941, à deux reprises en 1942, à quatre reprises en 1943 et une dernière fois en janvier 1944. En d'autres termes, l'administration libérale a fait de nouveaux emprunts plusieurs fois chaque année, tandis que le gouvernement de l'Union Nationale a passé plus de deux ans sans émettre de nouvelles obligations sur le marché. Les membres de l'Opposition diront peut-être que du mois de janvier 1944 au 30 août 1944, aucun nouvel emprunt n'avait été effectué. Ces huit mois constituent la plus longue période pendant laquelle l'ancienne administration n'a pas émis de nouvelles obligations. Quelles sont les raisons qui avaient engagé le gouvernement libéral à ne pas contracter de nouveaux emprunts? Ces raisons, nous les avons découvertes lorsque nous sommes arrivés au pouvoir au mois d'août 1944. A cette date, le montant des bons du trésor se chiffrait à \$35,250,000 et dans ce \$35,250,000 il y avait une somme de \$9,650,000 qui couvrait une émission d'obligations échue le 15 mars 1944. Ce montant de bons du trésor compris dans la dette flottante de \$55,523,000 révélait une administration financière déplorable et c'est là la raison pour laquelle l'administration libérale s'était abstenue d'émettre de nouvelles obligations. Si l'Union Nationale n'a émis aucune nouvelle obligation sur le marché depuis plus de deux ans, c'est tout simplement parce qu'elle comprend

mieux les principes d'une saine administration. Aucune échéance d'obligations n'a été laissée en souffrance et la prochaine échéance d'obligations sera remboursée complètement à même le fonds d'amortissement, le 1er mars prochain. Cette émission d'obligations au montant de \$10,000,000 avait été contractée par le gouvernement de l'Union Nationale en 1938 afin de permettre à l'Office du crédit agricole de consentir des prêts aux cultivateurs de notre province. Les cultivateurs ont fait honneur à leurs obligations d'une façon si éclatante que le gouvernement pourra rembourser intégralement cet emprunt.

c) Augmentation des revenus

Les résultats préliminaires de l'année financière 1947-48 indiquent une augmentation considérable dans les revenus de la province. Cette augmentation s'explique d'abord par le fait que le gouvernement a perçu cette année les arriérés qui lui étaient dus par le gouvernement fédéral en vertu de l'entente de 1942. En second lieu, le gouvernement a repris l'exercice de ses impôts sur le capital et les profits des corporations, impôts qui avaient été abandonnés au gouvernement fédéral, en 1942, par l'administration précédente. En troisième lieu, le gouvernement a continué de moderniser ses méthodes de perception. A l'heure actuelle, les experts en matière de finances publiques aux États-Unis, émettent l'opinion que l'amélioration des méthodes de perception dans le domaine de la taxation, permet à l'État de faire face à ses obligations croissantes sans nouvelles taxes. En quatrième lieu, il n'est pas déraisonnable d'attribuer l'augmentation de nos revenus à la prospérité industrielle et commerciale grandissante de notre province, prospérité due pour une large part à la politique éclairée du chef de l'Union Nationale. Le gouvernement peut ainsi poursuivre l'amélioration de son système d'éducation, de ses services sociaux, de ses voies de communication, et il peut également poursuivre le développement rationnel des richesses naturelles de la province, sans pour cela se trouver dans l'obligation d'augmenter la dette et d'imposer de nouvelles taxes. Il existe cependant d'autres facteurs qui rendent extrêmement difficile la comparaison des chiffres du présent exercice financier avec ceux des années antérieures. En effet, la hausse constante du coût de la vie et l'inflation provoquent une dévaluation constante de notre monnaie.

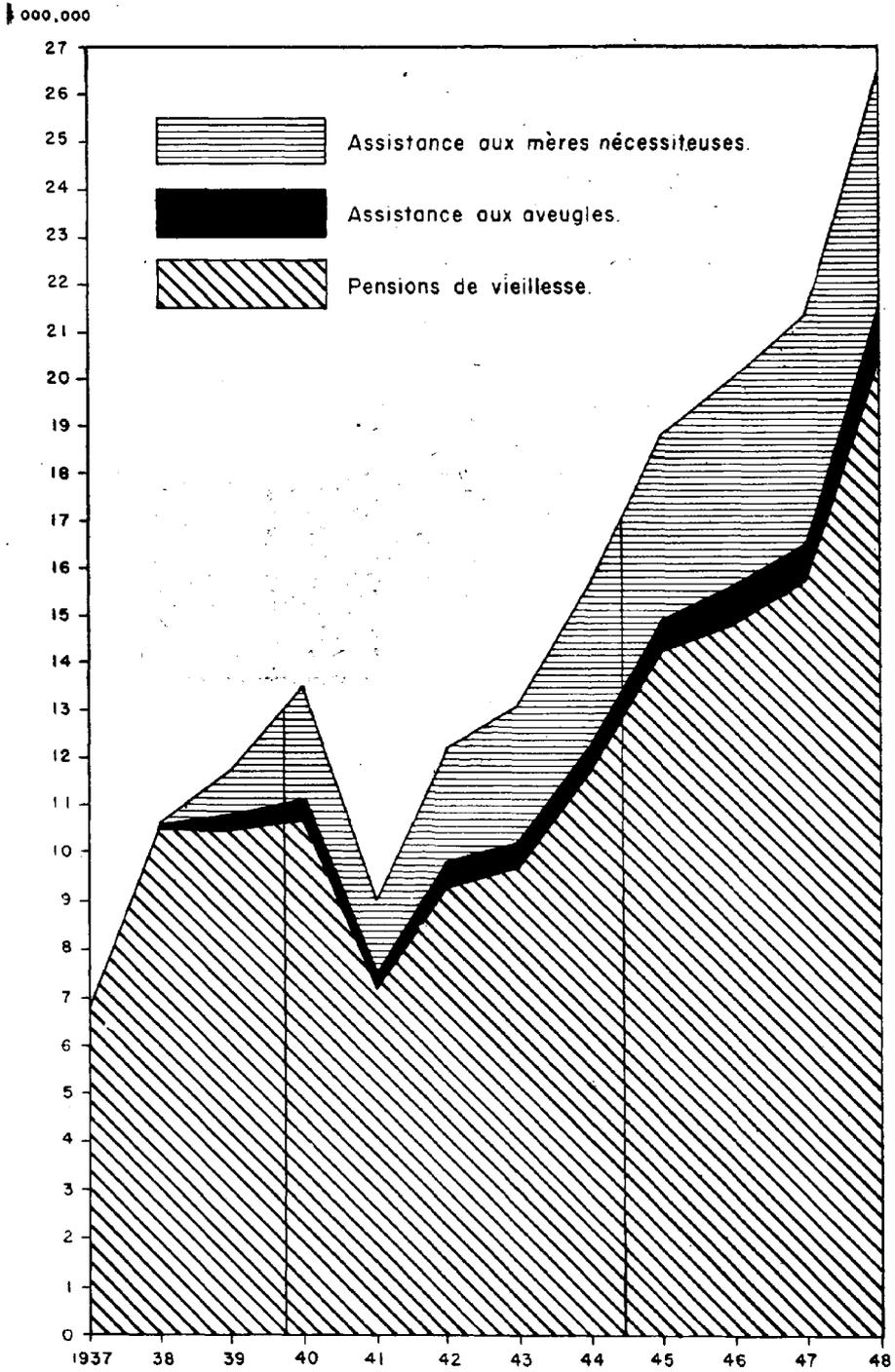
d) Augmentation des dépenses

Un examen sommaire des dépenses ordinaires nous permet de souligner que nos lois sociales, comme les pensions de vieillesse, les pensions aux aveugles, les allocations aux mères nécessiteuses, ont permis à l'État de mettre cette année une somme de \$26,488,279.93 à la disposition des nécessiteux. L'an dernier, les nécessiteux de notre province avaient retiré, en vertu de ces mêmes lois, une somme de \$21,357,126.21. *Ils ont ainsi retiré cette année, \$5,000,000 de plus.*

Tableau No 3

	Pensions de vieillesse	Assistance aux aveugles	Assistance aux mères nécessiteuses	TOTAL
30 juin 1937.....	\$ 6,784,593.42			\$ 6,784,593.42
30 juin 1938.....	10,539,017.28	\$ 159,843.48	\$ 523.73	10,699,384.49
30 juin 1939.....	10,506,847.88	363,651.73	890,697.03	11,761,196.64
30 juin 1940.....	10,697,423.99	413,080.99	2,400,856.20	13,511,361.18
31 mars 1941 (neuf mois).....	7,246,145.55	346,914.93	1,487,820.49	9,080,880.97
31 mars 1942.....	9,338,294.68	491,658.16	2,413,218.23	12,243,171.07
31 mars 1943.....	9,734,288.48	510,163.32	2,908,882.38	13,153,334.18
31 mars 1944.....	11,762,225.80	607,520.37	3,381,744.36	15,751,490.53
31 mars 1945.....	14,254,240.67	712,388.28	3,896,022.30	18,862,651.25
31 mars 1946.....	14,856,574.00	763,726.78	4,446,349.16	20,066,649.94
31 mars 1947.....	15,727,830.14	815,519.82	4,813,776.25	21,357,126.21
31 mars 1948 (estimation).....	20,382,345.75	1,093,390.37	5,012,543.81	26,488,279.93
	\$141,829,827.64	\$6,277,858.23	\$31,652,433.94	\$179,760,119.81

Tableau No 4



Ce graphique basé sur le tableau n°3 permet de comparer les sommes versées aux nécessiteux en vertu de ces trois lois de sécurité sociale par l'Union Nationale de 1937 à 1939 et de 1944 à 1948 et par l'administration libérale de 1939 à 1944.

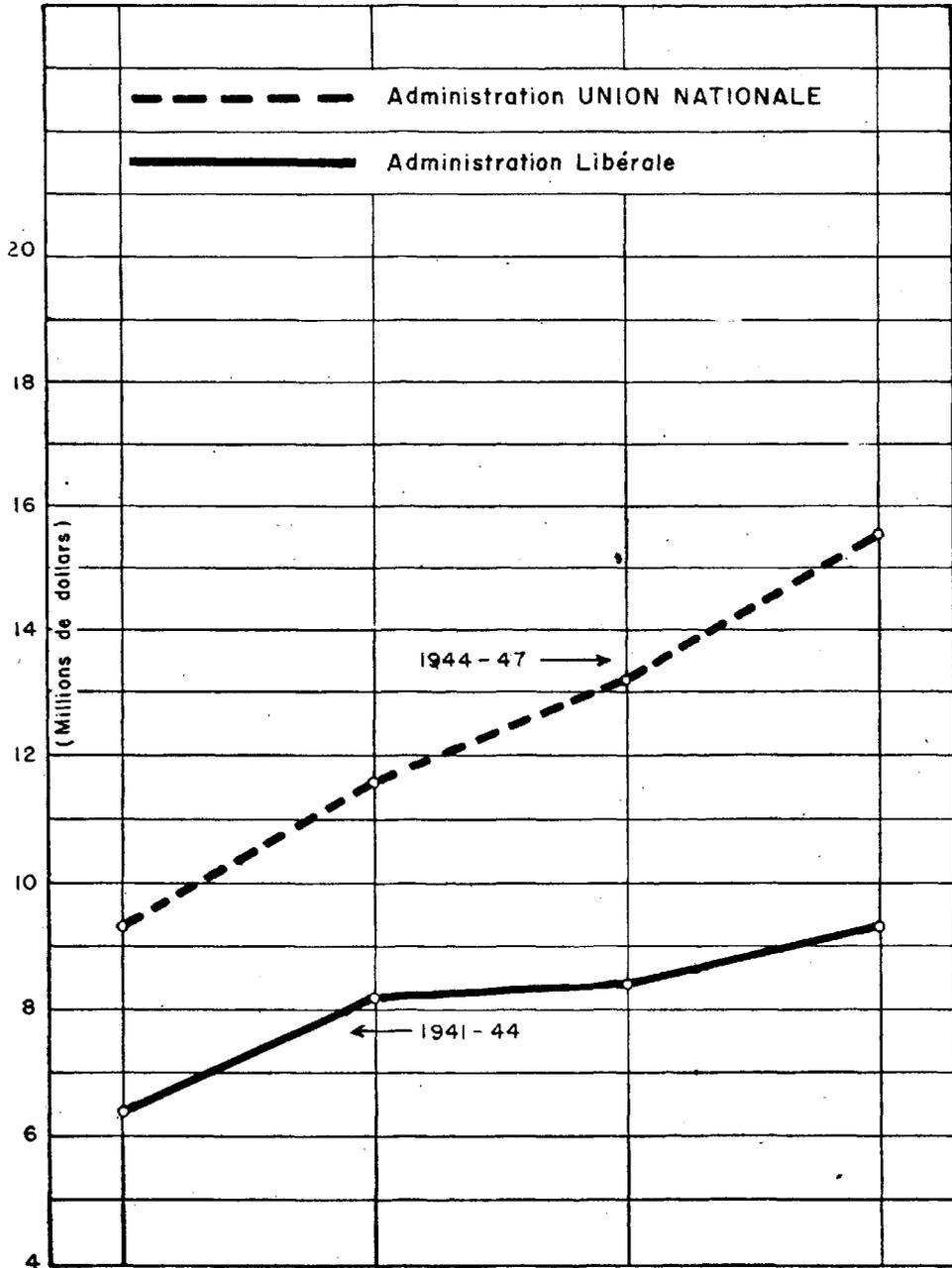
Il est important de souligner les principales responsabilités du gouvernement et d'examiner quelles ont été les sommes d'argent dépensées au cours des dernières années pour rencontrer ces obligations. Nos dépenses ont augmenté graduellement dans le domaine de l'éducation, de la santé publique, de l'agriculture et de la colonisation, de la voirie et des travaux publics. Permettez-moi de rappeler à ce sujet les grandes lignes de la politique de l'Union Nationale et vous aurez là les raisons de l'augmentation croissante de ces dépenses. J'ai demandé au bureau de l'Auditeur de la province de me préparer un tableau me donnant les sommes totales dépensées pour ces différents objets, du 1er juillet 1940 au 31 mars 1947. L'Auditeur a exclu, à ma demande, les dépenses purement administratives. Les chiffres insérés aux pages qui suivent sont extraits de ces tableaux.

Le développement rationnel de la province exige que le gouvernement prenne un soin particulier du capital humain et qu'il accorde une place de première importance à l'éducation et à la santé publique. Ce sont là les raisons pour lesquelles le gouvernement de l'Union Nationale a disposé au cours des dernières années, de montants de plus en plus considérables, pour assurer le progrès de l'éducation aussi bien qu'une meilleure sauvegarde de la santé. C'est ainsi qu'en 1941-42, une somme de \$8,289,156.82 était dépensée pour la santé publique, alors qu'en 1946-47, une somme deux fois plus considérable, soit \$15,575,477.87, était consacrée aux mêmes fins. Ces chiffres représentent seulement les montants qui ont été directement dépensés pour le bénéfice de la population. Il en est de même pour l'éducation. En 1942, une somme de \$9,207,479.73 était dépensée pour des fins d'éducation, alors qu'en 1947, le gouvernement consacrait aux mêmes fins, \$22,107,950.49, c'est-à-dire une somme deux fois et demie plus considérable.

C'est ainsi que pour l'éducation et la santé publique, la population de notre province, sous le gouvernement de l'Union Nationale, a retiré, sans être dans l'obligation de payer de nouvelles taxes, pour l'année terminée le 31 mars 1947, une somme de \$37,683,428.36, soit une somme qui dépasse de plus de \$20,000,000 celle qui avait été dépensée pour les mêmes fins par l'administration libérale pour l'année terminée le 31 mars 1942. Les dépenses totales pour l'éducation et la santé publique s'étaient alors élevées à \$17,496,654.55.

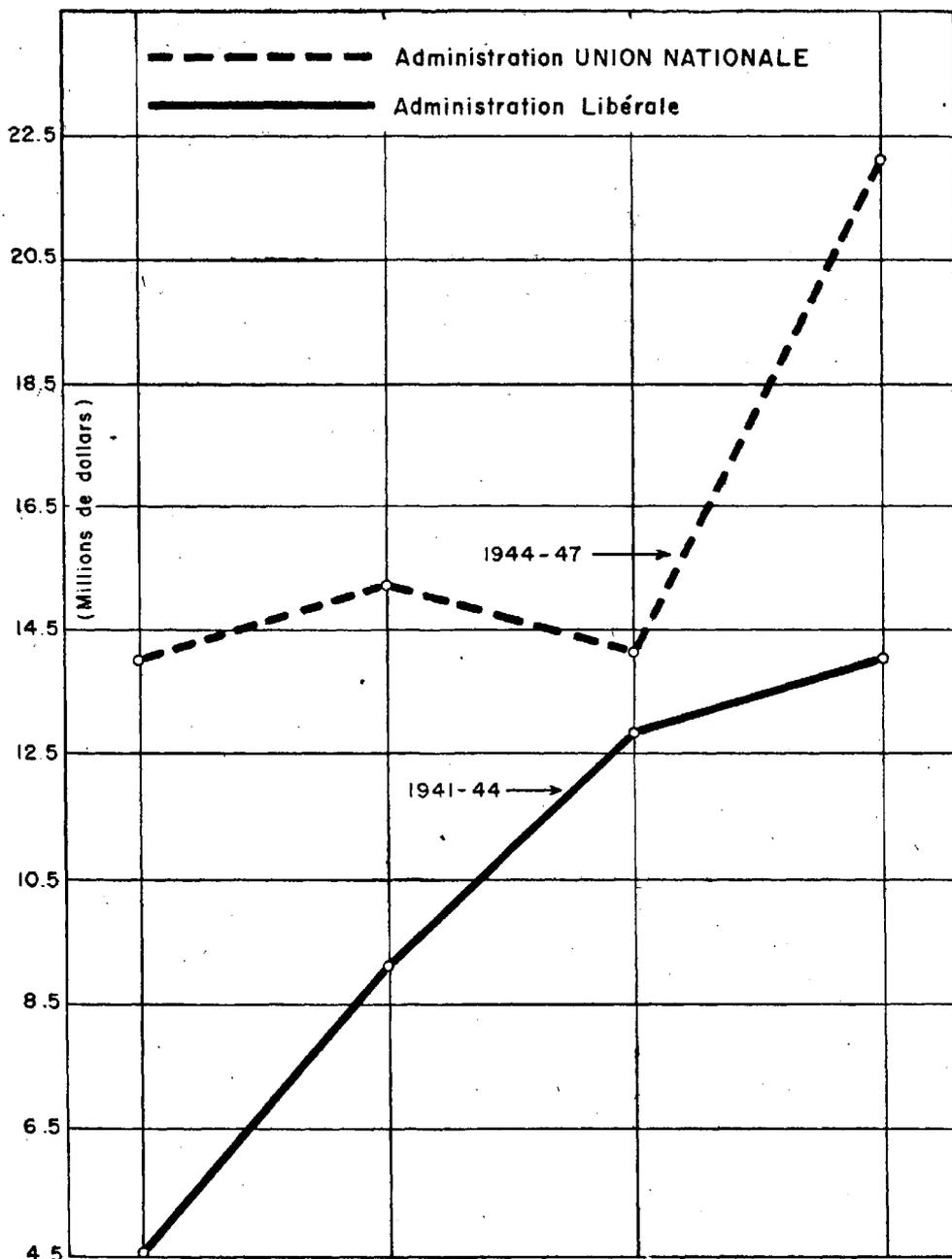
	Hôpitaux et Santé publique	Éducation
31 mars 1941 (9 mois)	\$ 6,421,997.48	\$ 4,581,950.90
31 mars 1942	8,289,156.82	9,207,497.73
31 mars 1943	8,424,607.59	12,846,460.47
31 mars 1944	9,355,391.43	14,053,157.03
31 mars 1945	11,632,148.90	15,252,857.34
31 mars 1946	13,221,711.15	14,145,022.03
31 mars 1947	15,575,477.87	22,107,950.49

Tableau No 5
HÔPITAUX ET SANTÉ PUBLIQUE



Ce graphique est basé sur les chiffres cités à la page 19. Ces chiffres ne comprennent pas les dépenses administratives.

Tableau No 6
ÉDUCATION



Il convient de souligner que les chiffres qui figurent au présent tableau ne tiennent pas compte des dépenses administratives, ainsi par exemple : des salaires des inspecteurs d'écoles et des paiements faits pour le fonds de pension des instituteurs. Si ces dépenses étaient ajoutées, on atteindrait, pour l'année terminée le 31 mars 1947, un chiffre d'environ \$24,500,000; en y ajoutant encore les dépenses couvertes par des paiements de sources extérieures, le total serait d'environ \$28,000,000.

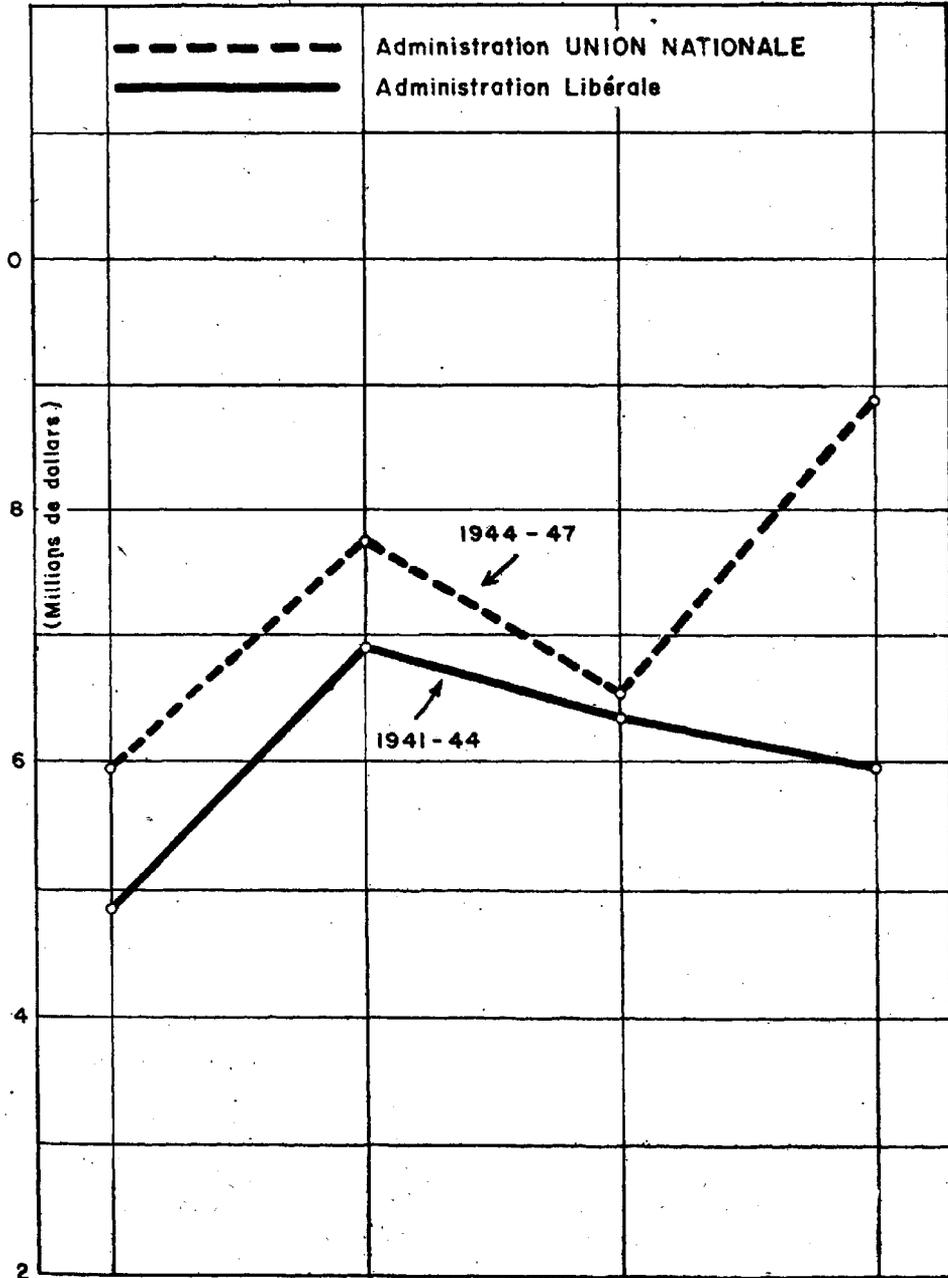
Le gouvernement a apporté une attention spéciale au développement rationnel de nos richesses naturelles. L'administration actuelle a eu le souci, contrairement aux administrations précédentes, de développer nos ressources hydrauliques de façon à assurer la sauvegarde des intérêts de tous les contribuables. Le gouvernement de l'Union Nationale avait tenté, dès 1937, une expérience nouvelle par la construction d'un barrage sur le Rapide Sept de la rivière Outaouais. C'était la première tentative de nationalisation de l'électricité dans l'histoire de la province. L'administration libérale a eu recours à tous les expédients possibles pour essayer de faire croire à la population qu'il s'agissait d'une entreprise désastreuse. Lors de sa venue au pouvoir, l'administration libérale, suivant l'aveu du ministre des Terres et Forêts en 1943, vendit à des compagnies privées et rivales du même district, les poteaux nécessaires à la construction des lignes de distribution, ainsi qu'une grande quantité du matériel électrique. L'administration libérale avait de plus décidé que l'argent avancé par le fonds consolidé du revenu pour la construction de ce barrage devait porter intérêt à 4%. Cette décision augmentait inutilement les charges d'opération du barrage. En 1946, la loi a été amendée et il a été décidé que les deniers avancés par le gouvernement pour la construction du barrage devaient porter intérêt à 3%. Nous sommes heureux cette année de souligner que pour la première fois l'opération de ce barrage a permis à la province, du 1er janvier au 31 décembre 1947, d'encaisser un surplus de \$35,516.74. De plus, un second surplus est prévu pour 1948. Ce qui était un déficit au cours des dernières années, à cause de l'administration libérale, devient maintenant une source de revenus pour tous les contribuables. Ce barrage rend d'ailleurs de grands services à la région du Témiscamingue et de l'Abitibi, et c'est grâce à la clairvoyance de l'Union Nationale, si cette région ne doit pas faire face à l'heure actuelle à une disette plus grande d'électricité, comme c'est le cas dans plusieurs régions du pays.

L'Union Nationale a aussi augmenté d'une façon croissante les sommes mises à la disposition de l'agriculture et de la colonisation. Nous constatons que pour l'année financière 1941-42, l'administration précédente avait consacré une somme de \$6,900,518.58 à l'agriculture et à la colonisation, alors que pour l'année 1946-47, une somme supérieure de deux millions, soit \$8,887,827.13, a été consacrée aux mêmes fins. Il convient de répéter que des tableaux qui suivent sont omises les dépenses purement administratives.

	Agriculture et Colonisation
31 mars 1941 (9 mois)	\$4,888,187.46
31 mars 1942	6,900,518.58
31 mars 1943	6,384,629.39
31 mars 1944	5,981,372.63
31 mars 1945	7,751,267.89
31 mars 1946	6,560,972.59
31 mars 1947	8,887,827.13

Tableau No 7

AGRICULTURE ET COLONISATION



Ce graphique est basé sur les chiffres cités à la page 22. Ces chiffres ne comprennent pas les dépenses administratives.

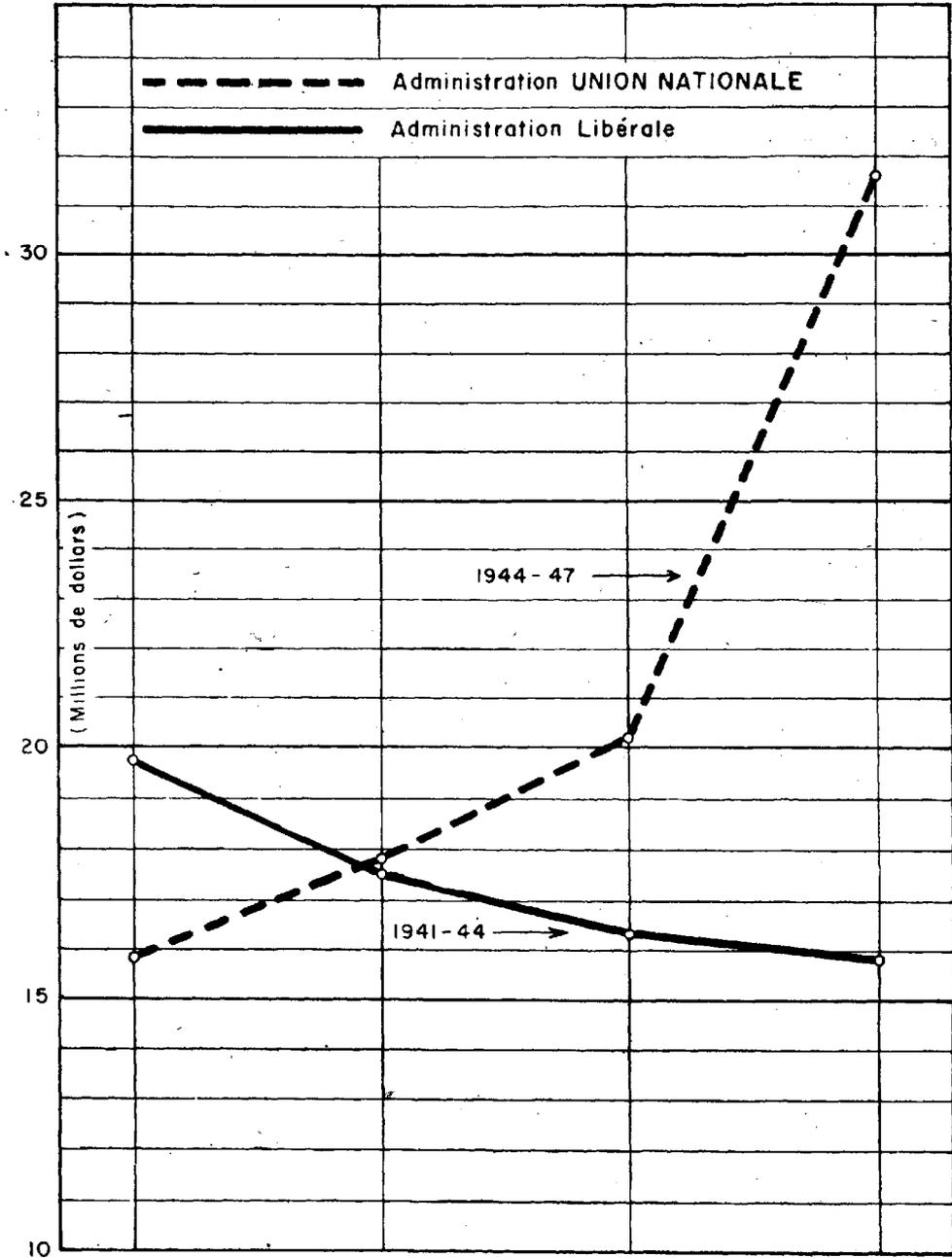
Le gouvernement de l'Union Nationale a cherché de plus à doter la province d'un système de voies de communication des plus modernes. Les négligences du passé rendaient cette politique encore plus urgente. Pour atteindre cet objectif, l'Union Nationale a donné une nouvelle orientation à la politique de voirie. Sous les administrations libérales, la politique de voirie ne rencontrait pas les besoins des différentes régions de notre province, mais s'inspirait de motifs purement électoraux, avec le résultat qu'après quarante années d'administration, les libéraux, après avoir dépensé des millions et des millions pour la voirie, ne pouvaient offrir à la population aucune voie moderne de communication. En 1941-42, une somme de \$17,579,992.70 a été dépensée pour la voirie. Pour l'année 1946-47, les dépenses de voirie se chiffraient à \$31,682,493.97. En plus de cette augmentation de \$14,102,501.27, les contribuables comprennent partout que la politique de voirie de l'Union Nationale sert les intérêts des diverses régions de la province et non les intérêts d'un parti. C'est ainsi que le ministère est sur le point de terminer la construction de routes très modernes comme celle de Chicoutimi-Lac-Saint-Jean, celle de la Gaspésie, celle du Nord de Montréal de Saint-Jovite à Mont-Laurier, et qu'il a entrepris des travaux considérables sur la route Lévis-Jackman, sur la route de La Tuque et sur celle de Montréal à Granby. Ces travaux assureront le développement de régions très importantes et dépourvues jusqu'ici de réseaux routiers convenables.

Dans le domaine des travaux publics, les mêmes constatations peuvent être faites. Le nombre des nouveaux ponts permanents est considérable. Les sommes dépensées dans la province par le ministère des travaux publics se chiffraient pour 1941-42 à \$1,605,065.80, alors que pour 1946-47, elles se chiffrent à \$3,439,211.67, soit une somme qui dépasse le double de celle qui avait été dépensée par l'administration précédente. Il faut remarquer qu'au cours des années 1941, 1943 et 1944, les sommes dépensées dans la province par le ministère des travaux publics étaient chaque année inférieures à \$1,000,000. D'ailleurs, la politique de l'administration libérale consistait à charger 50% du coût des ponts aux municipalités. L'Union Nationale; dans le but d'aider les municipalités, a pris à sa charge la construction complète de ces ponts. Remarquons, de plus, qu'aucun des ponts construits sous le régime de l'Union Nationale n'est soumis au péage.

	Voirie	Travaux publics
31 mars 1941 (9 mois) . .	\$19,766,584.48	\$ 588,056.24
31 mars 1942	17,579,992.70	1,605,065.80
31 mars 1943	16,348,451.48	768,976.29
31 mars 1944	15,848,057.23	884,764.70
31 mars 1945	17,886,351.96	1,804,389.14
31 mars 1946	20,289,840.27	2,682,795.52
31 mars 1947	31,682,493.97	3,439,211.67

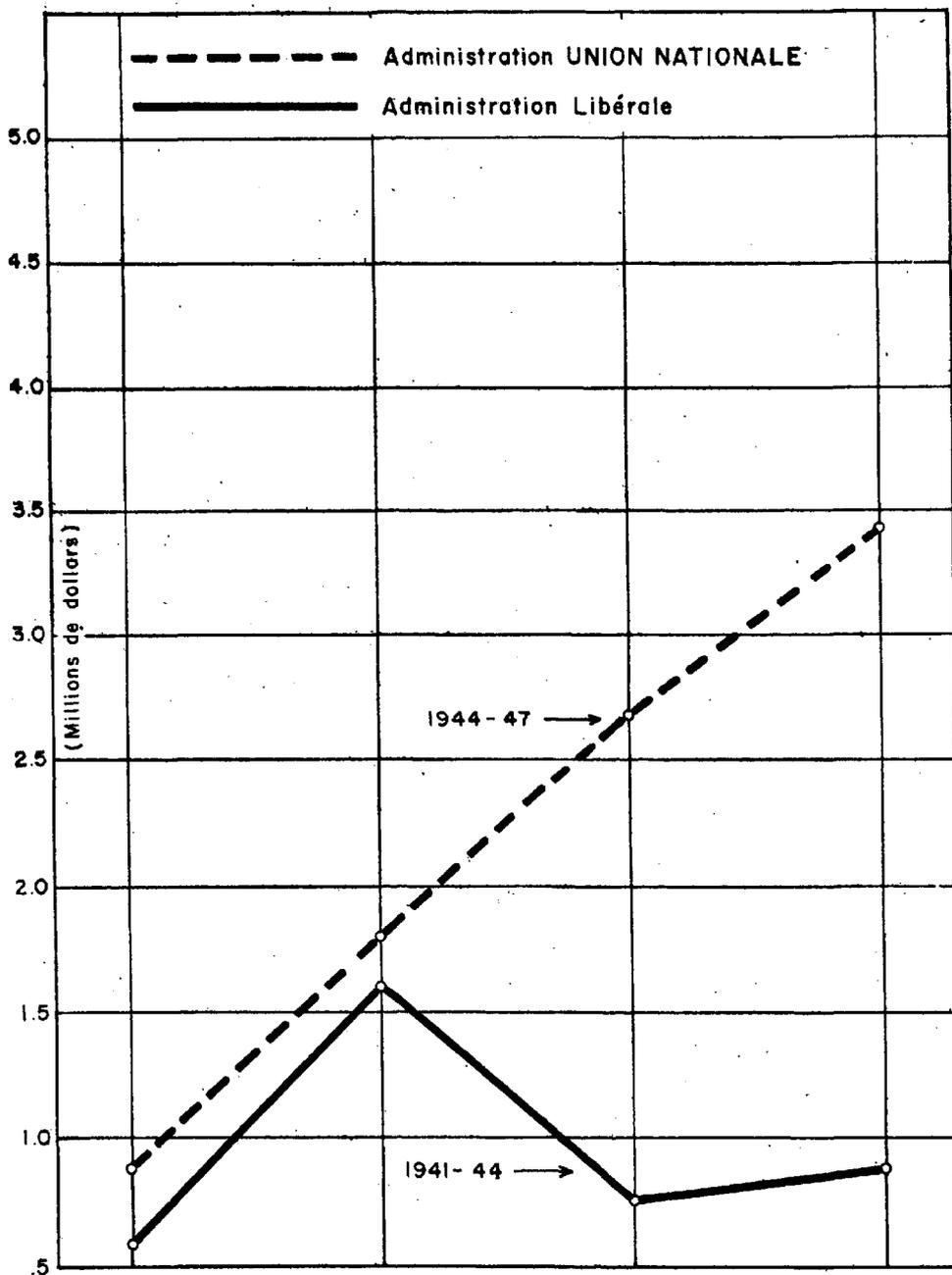
Tableau No 8

VOIRIE



Ce graphique est basé sur les chiffres cités à la page 24. Ces chiffres ne comprennent pas les dépenses administratives.

Tableau No 9
TRAVAUX PUBLICS



Ce graphique est basé sur les chiffres cités à la page 24. Ces chiffres ne comprennent pas les dépenses administratives.

Nous avons donc là une explication sommaire des dépenses du gouvernement. Ces chiffres prouvent que l'Union Nationale a dépensé pour le bénéfice direct de la population de notre province, des sommes qui dépassent du double celles qui ont été consacrées aux mêmes fins par l'administration libérale. La population a profité de ces dépenses sans être dans l'obligation de payer de nouvelles taxes et elle voit, en même temps, diminuer la dette nette de la province.

Les chiffres des dépenses probables pour l'année qui se terminera le 31 mars 1948, démontrent une augmentation de \$34,000,000 sur les chiffres des dépenses pour l'année 1946-47. Cette augmentation sensible est le résultat des dépenses de plus en plus considérables effectuées pour l'éducation, la santé publique, l'agriculture, la colonisation, la voirie et les travaux publics. Ces derniers chiffres ne tiennent pas compte des dépenses du fonds d'éducation, dépenses qui se chiffrent à la somme de \$8,014,291.16 pour l'année terminée le 31 mars 1947 et qui se chiffreront à près de \$20,000,000 pour l'année qui se terminera le 31 mars prochain.

e) Réduction de la dette nette de la province

Au 31 mars 1945, soit à la fin de la dernière année financière de l'administration libérale, la dette nette de la province, c'est-à-dire la différence entre le passif et l'actif réalisable, s'élevait à la somme de \$308,243,000. Au 31 mars 1947, après deux années d'administration de l'Union Nationale, cette somme avait été réduite à \$284,915,911.19, soit une diminution de \$23,327,088.81, en l'espace de deux ans. Au 31 mars 1948, j'anticipe une nouvelle réduction de la dette d'une somme d'environ \$8,000,000, ce qui portera à plus de \$31,000,000 la diminution de la dette nette de la province, en l'espace de trois ans. Un tableau comparatif nous permettra de nous rendre compte de la diminution graduelle de la dette nette de la province, sous l'administration de l'Union Nationale.

LA DETTE NETTE DE LA PROVINCE (en mille dollars)

	Au 31 mars		
	1945	1946	1947
Dette consolidée nette.	\$ 328,362	\$ 340,713	\$ 323,633
Dette flottante	47,910	25,344	34,206
Revenu différé	4,519	4,082	3,243
Total du passif direct	380,791	370,139	361,082
Moins actif	72,549	70,726	76,166
DETTE NETTE	\$ 308,242	\$ 299,413	\$ 284,916

Au 31 mars 1948, j'estime que la dette nette de la province sera réduite à moins de \$277,000,000. Le gouvernement a diminué également le montant des bons du trésor qui sont des emprunts temporaires ou des billets promissoires signés en faveur des banques. Lorsque l'Union Nationale est arrivée au pouvoir, au mois d'août 1944, le montant des bons du trésor était de \$35,250,000; au 31 mars 1948, il ne dépassera pas \$10,000,000.

Le bilan au 31 mars 1947, tel qu'il est contenu dans les Comptes publics, indique que le surplus consolidé de la province était de \$86,578,034.67. Si l'on réfère au bilan en date du 31 mars 1945, ce surplus du fonds consolidé n'était que de \$43,522,635.69. L'Union Nationale a donc doublé le surplus du fonds consolidé de la province, durant les deux premières années de son administration. Ce surplus sera porté à plus de \$130,000,000, au 31 mars 1948. Il aura donc triplé en trois ans. Ce seul fait prouve à lui seul toute l'étendue de l'amélioration apportée par l'Union Nationale à la situation financière de la province.

Je suis heureux de vous citer, pour la seconde année consécutive, le rapport annuel de la Banque de Montréal. Ce rapport démontre que la dette par tête du gouvernement de la province de Québec est la plus basse de celles de tous les gouvernements du pays. Québec est la seule province où cette dette est inférieure à \$100. Elle est inférieure de \$15 par tête à celle de l'Île-du-Prince-Édouard qui, à l'époque de l'enquête de la Commission Rowell-Sirois, possédait la dette par tête la moins élevée de toutes les provinces du pays. Voici les chiffres contenus dans le rapport de la banque de Montréal:

	<u>Dette par tête</u>
Dominion du Canada	\$1,354
Saskatchewan	226
Nouveau-Brunswick	220
Alberta	172
Ontario	155
Nouvelle-Écosse	150
Colombie-Canadienne	147
Manitoba	122
Île-du-Prince-Édouard	113
Québec	98

D'après des statistiques fédérales figurant en partie dans le rapport de la Commission Rowell-Sirois, en partie dans la documentation remise aux provinces lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945, et en partie dans les publications du service fédéral de la statistique, la province de Québec était en 1945 la province qui consacrait le plus faible pourcentage de ses revenus ordinaires, soit 10.5%, pour le service des intérêts sur sa dette. De plus, pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1947, ce pourcentage a été réduit de plus de 3% pour s'établir à 7.2%. D'après les mêmes statistiques, de 1941 à 1945, sous l'administration libérale, la province

n'a jamais occupé la première place. Elle a occupé soit la deuxième, soit la troisième.

Il est important de noter aussi que notre province charge à ses dépenses ordinaires, ses contributions au fonds d'amortissement. Ces contributions servent au rachat de sa dette obligataire. Or, de toutes les provinces du pays, suivant le rapport de 1947 publié par la Banque de Montréal, le gouvernement de la province est au premier rang par l'importance de ses fonds d'amortissement. Voici le tableau des fonds d'amortissement de chaque province contenu dans le rapport de la Banque de Montréal:

Québec	\$ 72,098,000
Saskatchewan	28,709,000
Ontario	22,524,000
Colombie Canadienne	19,364,000
Manitoba	18,756,000
Nouveau-Brunswick	18,513,000
Nouvelle-Écosse	13,208,000
Ile-du-Prince-Édouard	2,419,000
Alberta	14,000

Ce tableau indique que notre province avait dans ses fonds d'amortissement, la somme de \$72,098,000 au 31 mars 1946, soit plus du double que le montant des fonds d'amortissement de toute autre province. De plus, comme l'indique le bilan de la province au 31 mars 1947, les fonds d'amortissement ont augmenté encore au cours de la dernière année, et ils se totalisaient à près de \$85,000,000.

f) Diminution du service de la dette

J'ai attiré l'attention des membres de la Chambre, au cours des années dernières, sur les mesures prises par le gouvernement pour réduire le plus possible le coût du service de la dette. La diminution de la dette nette, la diminution du taux d'intérêt sur les bons du trésor de 2% à 1¾%, le renouvellement d'émissions d'obligations à un taux d'intérêt moindre que le taux originaire, sont autant de mesures qui nous ont permis d'atteindre ce but. Ces mesures sont la conséquence normale de la politique clairvoyante et sage du Chef de l'Union Nationale.

Je me permettrai de vous signaler la coopération apportée par le ministère du Trésor au Syndicat national du rachat des rentes seigneuriales, au cours du mois de juin dernier. Il s'agissait alors d'une émission de \$2,600,000 d'obligations garanties par la province. Cet emprunt remboursable en série durant une période de vingt-quatre ans et demi porte intérêt à des taux qui varient de 1½% à 2¾%. Cet emprunt coûtera au Syndicat un taux d'intérêt moyen de 2.636%.

Grâce à cette transaction, l'intérêt sur la dette du Syndicat qui s'élevait au début à 3% se trouve stabilisé à un taux extrêmement bas pour la

durée de l'amortissement des taxes spéciales dues par quelque 60,000 débiteurs, en remplacement des rentes seigneuriales. Le gouvernement a contribué ainsi à diminuer le fardeau qui pesait sur de très nombreux cultivateurs à travers toute la province.

g) La valeur de nos obligations se maintient à un niveau satisfaisant

Le marché de nos obligations s'est maintenu avec fermeté. La cotation de nos obligations, dont la valeur est en fonction directe de leur rareté sur le marché, est demeurée à un niveau très élevé. Cependant, à la suite de la décision prise par le gouvernement d'Ottawa de ne plus soutenir d'une façon artificielle ses valeurs sur le marché, toutes les obligations canadiennes ont enregistré une baisse sensible. Cette chute s'explique par le très fort volume d'obligations fédérales sur le marché canadien. Cependant, les esprits les plus sérieux soutiennent que la valeur des obligations de notre province se raffermira rapidement parce que leur prix avant la chute du marché n'était pas un prix artificiel, mais un prix réel. Cette opinion est basée sur l'excellente situation financière de notre province et sur le nombre de plus en plus restreint de ses valeurs sur le marché.

* * *

Lors de mes premiers discours sur le budget, j'avais attiré l'attention des membres de la Chambre sur quatre problèmes financiers très importants laissés sans solution par l'administration libérale :

- 1° — L'état déplorable des finances de la province au 30 août 1944;
- 2° — Le règlement du problème financier de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated;
- 3° — Le problème des dettes des commissions scolaires;
- 4° — Le problème soulevé par la cession, en 1942, de nos principales sources de taxation au gouvernement fédéral, par l'ancienne administration.

Ces problèmes, l'Union Nationale, grâce à l'habileté et à la clairvoyance de son Chef, les a réglés à la satisfaction de tous les contribuables.

1° — L'état déplorable des finances de la province au 30 août 1944

Je ne veux pas revenir sur la situation déplorable des finances de la province, au 30 août 1944. Permettez-moi simplement de souligner qu'après trois années complètes d'administration financière, l'Union Nationale a diminué la dette nette de la province de plus de \$30,000,000; l'Union Nationale a enregistré chaque année un surplus global d'opérations; l'Union Nationale a effectué des travaux publics d'une nature permanente, en l'espace de trois ans, pour une valeur de près de \$79,000,000. Ces réalisations

ont été obtenues sans augmentation de dette, sans nouveaux emprunts et sans nouvelles taxes. De plus, le gouvernement a avancé à l'Office du crédit agricole et à l'Office de l'électrification rurale, au cours de ces trois dernières années, une somme d'environ \$14,000,000, sans nouveaux emprunts. Sans nouvelles émissions, nous avons réussi à rembourser deux emprunts arrivés à échéance; nous sommes demeurés plus de deux ans en dehors du marché des obligations; nous avons réussi à équilibrer les finances de notre province, sans demander à la population de nouveaux sacrifices. Nous ne devons pas oublier que l'administration libérale avait imposé en 1940, d'un seul coup, six nouvelles taxes. En voici l'énumération, d'après le discours sur le budget de 1940: 1° un impôt sur le revenu des particuliers; 2° une taxe sur les cigarettes; 3° une taxe sur le tabac à cigarettes; 4° une taxe sur les cigares; 5° une taxe de vente de 2%, en plus de la taxe municipale de 2%; et 6° une augmentation de 2½% à 5% dans la taxe sur les profits des corporations.

2° — Le règlement du problème financier de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated

Le problème de l'expropriation de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated est réglé d'une façon définitive. La solution apportée respecte et les intérêts des contribuables et les droits des actionnaires. Un tribunal d'arbitrage étudie maintenant le problème de l'expropriation de la Beauharnois Light, Heat & Power Company et de la Montreal Island Power Company.

3° — Le problème des dettes des commissions scolaires

Lors de la venue au pouvoir de l'Union Nationale, la situation financière de la plupart des commissions scolaires était très précaire. Le fardeau très lourd de leurs dettes, paralysait le progrès de l'éducation. Seule l'Union Nationale a eu le courage d'envisager ce problème épineux pour lui trouver une solution permanente. A l'heure actuelle, 768 commissions scolaires ont profité de la Loi pour assurer le progrès de l'éducation. Leurs dettes, au montant brut d'environ \$105,000,000 représente un pourcentage qui dépasse de 96% toutes les dettes scolaires de la province. En regard de cette somme, les commissions disposaient d'environ \$12,000,000 dans leurs fonds d'amortissement.

Afin de régler une partie de ces dettes, la Commission municipale de Québec a fait une émission d'obligations de \$63,194,200 qui s'échangent actuellement pour les anciennes obligations émises par les différentes commissions scolaires. Les échanges effectués s'élèveront au 1er mars à \$58,000,000.

Jusqu'à la fin du présent exercice, la Commission Municipale aura remboursé en plus divers emprunts des commissions au montant d'environ \$28,000,000.

Pour alléger les contribuables de ce lourd fardeau, le gouvernement n'a imposé aucune nouvelle taxe. Il a demandé aux grandes corporations des cotisations pour environ \$2,000,000 et il a ensuite utilisé la moitié des revenus provenant de la taxe de vente pour assurer le remboursement des dettes scolaires. De plus, cette loi du gouvernement de l'Union Nationale a contribué à l'assainissement de la structure financière des commissions scolaires. Leurs emprunts ont été assumés par la Commission municipale et cette dernière portera toutes les charges.

4°.— Le problème résultant de l'entente fédérale-provinciale de 1942

Le gouvernement provincial a repris cette année l'exercice de ses droits de taxation cédés au gouvernement fédéral en 1942. Sept provinces ont signé une entente basée sur les propositions fédérales de 1945. Pour reprendre l'expression du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, l'honorable Angus MacDonald, ces provinces ont signé le couteau sur la gorge. Permettez-moi de rappeler la déclaration du gouvernement de la province dans le mémoire déposé par l'Honorable Premier Ministre, lors de la conférence fédérale-provinciale de 1945; la province de Québec est toujours prête à coopérer avec le gouvernement fédéral pour clarifier et délimiter les pouvoirs de taxation des différents gouvernements, suivant l'esprit du pacte fédératif.

Le règlement des quatre problèmes, que je viens de mentionner, prouve éloquemment que l'Union Nationale ne craint pas de prendre ses responsabilités. Ces règlements ont reçu l'appui quasi-unanime de la population; ils sont une preuve nouvelle de la sagesse et de la clairvoyance du Chef de l'Union Nationale; ils apportent un témoignage saisissant de l'impuissance de l'ancienne administration. Le règlement de ces problèmes permet à la population de cette province de croire que le chef de l'Union Nationale réussira à résoudre avec autant de sagesse les problèmes qui se posent actuellement à l'attention du gouvernement.

II

CONSIDÉRATIONS SUR LE BUDGET 1948-49

La politique financière du gouvernement de l'Union Nationale est avant tout une politique d'équilibre et de stabilité. Dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la voirie, des travaux publics, le gouvernement est heureux d'aller de l'avant. Soucieux d'éviter de se substituer à l'initiative privée, soit dans le domaine agricole, soit dans le domaine industriel, soit dans le domaine ouvrier, il cherche par ses lois, à bien servir les intérêts supérieurs des diverses classes de la société, non pas en usurpant une place

qui n'est pas la sienne, mais en apportant son appui et sa coopération à ceux qui en ont besoin.

Jusqu'ici, le gouvernement a réussi à maintenir l'équilibre et la stabilité dans notre province, malgré la politique financière incohérente du gouvernement fédéral. Pour ne citer qu'un exemple de cette confusion qui semble régner dans les esprits, je me permettrai de rappeler quelques-unes des paroles prononcées le 6 août 1945, par le premier ministre du Canada, le Très honorable William Lyon Mackenzie King, à l'ouverture de la conférence fédérale-provinciale :

“Les propositions que le Gouvernement fédéral soumet à la conférence tendent vers un niveau de vie progressif et sûr, fondé sur l'emploi rémunérateur, de ceux qui peuvent et veulent travailler, et visent à élargir, au pays et à l'étranger, les marchés de l'agriculture et d'autres industries primaires... Elles visent aussi à favoriser les occasions de développement particulier et général et à encourager au plus haut point l'entreprise...”

Ces paroles ont été prononcées au mois d'août 1945. Le gouvernement fédéral désirait, assurait-il, garantir aux Canadiens un niveau de vie plus élevé et plus de travail pour les ouvriers. Or, le 18 novembre 1947, le ministre des finances, l'honorable Douglas Abbott, apprenait aux Canadiens surpris qu'ils dépensaient beaucoup trop et qu'il fallait maintenant adopter un programme d'austérité. Le gouvernement canadien mit un embargo sur un grand nombre de produits américains, imposa sur d'autres des droits de douane prohibitifs, ainsi qu'une taxe d'accise de 25% sur un grand nombre de produits fabriqués au Canada, mais qui contenaient des pièces manufacturées aux États-Unis. Cette taxe d'accise de 25%, il ne faut pas l'oublier, n'a pas été imposée au peuple canadien par une loi du gouvernement, mais par un simple arrêté ministériel. Cette politique contribue à augmenter le prix d'un grand nombre de produits sur le marché canadien; elle a diminué la production de plusieurs industries et entraîné le congédiement de plusieurs centaines d'ouvriers. Citons les protestations des syndicats qui groupent les ouvriers de l'électricité. Au surplus, cette décision du gouvernement fédéral a contribué dans une large mesure à augmenter le chômage au Canada. D'après les chiffres mêmes de la Commission d'assurance-chômage, 79,849 personnes ont fait des réclamations à la Commission durant le mois de décembre 1947, comparativement à 59,086 en décembre 1946, soit une augmentation de 20,000. Nous avons donc, à deux ans d'intervalle, des déclarations et des attitudes nettement contradictoires. Dans un cas, le gouvernement déclare vouloir élever le standard de vie des Canadiens, dans l'autre cas, il déclare que les Canadiens dépensent beaucoup trop, et que ces dépenses nécessitent l'adoption d'un programme d'austérité. Dans un cas, il se dit en faveur de l'embauchage intégral et dans l'autre, il prend des mesures qui ont pour conséquence d'entraîner chez les ouvriers la rareté de l'emploi et le chômage. Le ministre des finances lui-même, l'honorable Douglas Abbott, a trouvé la formule qui caractérise la politique du gouvernement fédéral. Dans sa revue annuelle de 1948, le *Monetary Times*, de Toronto, publie un article signé par le ministre des

finances et intitulé *Austerity and Prosperity — A Year of Contrasts*. Cette expression nous donne une image frappante de l'instabilité qui existe au pays et de l'incapacité du gouvernement fédéral de remettre le Canada sur le chemin de la prospérité.

De telles décisions ne font qu'augmenter la confusion et accélérer la hausse rapide du coût de la vie. Elles paralysent même la production. Nous en avons un exemple frappant dans le domaine de l'industrie minière. La politique incohérente du gouvernement fédéral à l'égard des producteurs d'or a contribué au cours de ces dernières années à diminuer d'une façon graduelle et constante la production de l'or dans notre pays et dans notre province en particulier. La population des comtés de l'Abitibi et du Témiscamingue était pourtant justifiable de croire que l'industrie de l'or dans cette région ne serait pas entravée par l'attitude d'Ottawa sur cet important problème.

En réalité notre économie est paralysée par notre participation exagérée à l'effort de guerre, et par le fardeau des cadeaux, des prêts sans intérêt et des crédits au montant de \$6,000,000,000 accordés par le gouvernement fédéral aux pays d'Europe. Ces cadeaux et ces crédits imposent à tous les citoyens du Canada une dette par tête de plus de \$500.00, et ces seuls crédits et cadeaux imposent par exemple aux citoyens de la province de Québec un fardeau plus de cinq fois plus considérable que la dette nette de leur propre province, après quatre-vingts ans de Confédération canadienne.

D'ailleurs, un article publié dans la *Gazette* du 26 février 1948 par Walter Lippman, le grand journaliste américain, décrit d'une façon saisissante, toute l'aberration du gouvernement fédéral:

“En effet, il est incontestable que, homme pour homme, famille pour famille, contribuable pour contribuable, les Canadiens ont assumé une plus forte partie du fardeau de reconstruction économique que nous-mêmes. Bien que la population du Canada ne soit que 1/12 de la population américaine, que le revenu national du Canada ne s'élève qu'à 1/18 du nôtre, la contribution du Canada à la reconstruction économique de l'Europe s'établit à 1/5 de la nôtre . . .

“Jusqu'ici, les Canadiens ont fait toute leur part et ils n'ont pas l'intention de refuser de continuer de la faire. La question qui se pose est simplement et seulement celle-ci: sont-ils capables de continuer? . . .

“Ils ont maintenant atteint le point où ils ne peuvent plus acheter pour argent comptant, à moins qu'ils soient payés argent comptant pour une plus grande proportion de leurs exportations.”

Ces obligations énormes prises par le gouvernement canadien, souhaitons qu'elles causent le moins d'entraves possible au développement économique des provinces, lesquelles, et spécialement celles de l'est, ont démontré qu'elles n'ont pas besoin de la tutelle fédérale.

Ce sont du reste ces obligations exagérées qui ont empêché le gouvernement fédéral d'adopter une politique de dégrèvement des impôts. *The Letter Review* de Fort-Erié, en Ontario, publiait, il y a quelques mois, une

étude comparative de l'impôt sur le revenu aux États-Unis et au Canada, et voici quel était le résultat de cette analyse. Pour un célibataire sans dépendant avec un salaire annuel de \$1,800, l'impôt canadien dépasse l'impôt américain de \$64.78. Pour un homme marié avec un dépendant et un salaire annuel de \$2,000, l'impôt canadien dépasse l'impôt américain de \$98.08. Pour un homme marié avec deux dépendants et un salaire annuel de \$4,000, l'impôt canadien dépasse l'impôt américain de \$186.10. Pour un homme marié avec deux enfants et un salaire annuel de \$4,910, l'impôt canadien dépasse l'impôt américain de \$244.12. L'impôt canadien est inférieur à l'impôt américain seulement lorsque le revenu est de l'ordre de \$100,000 par année. En conclusion, nous pouvons dire que d'une façon générale, les Canadiens semblent très inquiets de l'avenir économique de leur pays. Aussi, l'attitude du marché des valeurs est très significative et les cours ont baissé sensiblement depuis le début de l'automne. Aux États-Unis, le prix des principales denrées est à la baisse et les citoyens américains paient moins cher pour la viande, le beurre, le pain. Au Canada, les experts du gouvernement fédéral ont émis l'opinion que le prix des denrées ne serait pas influencé par la baisse des prix aux États-Unis, parce que le prix d'un très grand nombre de produits est fixé indirectement dans les contrats d'approvisionnement qui lient notre pays avec les pays étrangers. Cependant, le loyer de l'argent qui s'était stabilisé au cours de ces dernières années a tendance à la hausse depuis quelques mois. Le rendement des emprunts fédéraux à long terme a été porté de 2.60% à 2.82% depuis la fin de décembre, et le taux d'intérêt auquel ont été libellés certains récents emprunts des provinces canadiennes a augmenté de $\frac{1}{4}$ de 1% à $\frac{3}{4}$ de 1% par rapport aux taux d'émission des emprunts antérieurs. Dans l'ensemble, l'avenir apparaît donc aux citoyens canadiens chargé de points d'interrogation et c'est à travers ces nuages, cette incertitude, cette instabilité, que le gouvernement de la province tend à placer l'équilibre, la logique et la stabilité dans notre économie.

Tout nous porte à croire que la courbe ascendante de nos revenus aura bientôt atteint son sommet. Il n'en reste pas moins que les revenus pour l'année 1948-49 sont estimés à \$142,411,000. C'est une somme légèrement inférieure à celle des revenus pour l'année 1947-48, si nous faisons abstraction du remboursement des arriérés dus par le gouvernement fédéral en vertu de l'entente de 1942. Le surplus au compte ordinaire s'élèvera à la somme de \$17,271,543; et à même ce surplus, le gouvernement se propose de faire des dépenses imputables au capital pour une somme de \$16,851,000; ce qui laissera un surplus global d'opérations de \$420,543, comme l'indiquent les tableaux ci-joints.

PROVINCE DE QUÉBEC

REVENUS PROBABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1948-49

REVENUS ORDINAIRES:

Provenant de taxes:

Trésor, Bureau du Revenu:		
Loi des véhicules-automobiles	12,000,000 00	
Taxe sur la gazoline	25,000,000 00	
Droits sur les successions	8,500,000 00	
Taxes sur les corporations	26,300,000 00	
Taxes sur transferts de valeurs	500,000 00	
Licences d'hôtels, restaurants, etc.	425,000 00	
Taxe de vente	12,250,000 00	
Taxe sur le tabac	6,550,000 00	
Loi de l'Assistance publique	5,900,000 00	
Autres taxes	61,000 00	
	<hr/>	
	97,486,000 00	

Trésor, Bureau des assurances	139,700 00	
Loi des liqueurs alcooliques, permis et droits ..	7,000,000 00	
Secrétariat de la province	104,000 00	
Travaux publics	55,000 00	
Travail	160,000 00	
Chasse	50,000 00	
Procureur général	72,000 00	
		<hr/>
		105,066,700 00

Provenant d'autres sources:

Subside de la Puissance du Canada (basé sur la population)		2,739,000 00
Intérêts:		
Placement des fonds d'amortissement	2,200,000 00	
Divers comptes	621,800 00	
		<hr/>
		2,821,800 00

Commission des liqueurs de Québec:		
Compte de commerce	17,000,000 00	
Moins: Subvention à l'Assistance publique	1,000,000 00	
		<hr/>
		16,000,000 00

Fonds d'éducation, 10 Geo. VI, c. 21 et 11 Geo. VI, c. 32 :		
Revenus	17,500,000 00	
Dépenses	17,500,000 00	
		<hr/>

Résidu

Richesses naturelles:		
Terres et forêts	8,481,000 00	
Ressources Hydrauliques	1,674,000 00	
Mines	1,589,000 00	
Chasse	718,000 00	
Pêcheries	100,000 00	
Colonisation	122,000 00	
		<hr/>
		12,684,000 00

Honoraires, divers départements		1,388,300 00
Amendes, etc., divers départements		309,500 00
Contributions des fonctionnaires: Loi des pensions		1,100,000 00
Divers, différents départements		301,700 00
		<hr/>

\$ 142,411,000 00

PROVINCE DE QUÉBEC

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES-ORDINAIRES ET EN
IMMOBILISATIONS**

Pour l'exercice financier 1948-49

Départements	Total	DÉPENSES	
		Ordinaires	En immobili- sations
Affaires municipales.....	303,700 00	303,700 00	—
Agriculture.....	9,956,000 00	9,806,000 00	150,000 00
Bien-Être social et Jeunesse.....	15,740,000 00	14,779,000 00	961,000 00
Chasse.....	1,022,600 00	882,600 00	140,000 00
Colonisation.....	8,195,400 00	6,745,400 00	1,450,000 00
Conseil Exécutif.....	3,117,600 00	3,117,600 00	—
Industrie et Commerce.....	1,256,600 00	1,256,600 00	—
Instruction publique.....	13,785,350 00	13,785,350 00	—
Législation.....	865,900 00	865,900 00	—
Mines.....	2,376,500 00	1,001,500 00	1,375,000 00
Pêcheries.....	1,245,000 00	945,000 00	300,000 00
Procureur général.....	5,319,000 00	5,319,000 00	—
Ressources hydrauliques.....	487,500 00	487,500 00	—
Santé.....	18,533,250 00	18,483,250 00	50,000 00
Secrétariat de la Province.....	2,837,100 00	2,837,100 00	—
Terres et Forêts.....	3,534,200 00	3,534,200 00	—
Travail.....	1,316,000 00	1,316,000 00	—
Travaux publics.....	9,088,600 00	6,663,600 00	2,425,000 00
Trésor.....	2,951,657 00	2,951,657 00	—
Voirie.....	24,050,000 00	14,050,000 00	10,000,000 00
	\$ 125,981,957 00	\$ 109,130,957 00	\$ 16,851,000 00
Service de la dette publique.....	16,008,500 00	16,008,500 00	

SOMMAIRE

Compte ordinaire:		
Revenus.....		\$ 142,411,000 00
Dépenses:		
Ordinaires.....	109,130,957 00	
Service de la dette publique.....	16,008,500 00	125,139,457 00
Surplus au compte ordinaire.....		\$ 17,271,543 00
Compte capital.....		16,851,000 00
Surplus global.....		\$ 420,543 00

Le gouvernement a décidé pour 1948 d'insérer dans l'état de ses revenus, les deniers destinés au fonds d'assistance publique. Auparavant, le budget du ministère de la Santé ne présentait qu'une image incomplète des montants réellement dépensés par le gouvernement pour la santé publique, parce que ces revenus spéciaux étaient déduits des dépenses du fonds de l'assistance publique, les dépenses ne figuraient pas ainsi pour leur plein montant au budget. Pour permettre aux contribuables d'avoir une idée plus exacte de la situation, nous avons donc décidé de traiter ces revenus comme les autres revenus de la province. L'effet de ce changement est d'augmenter les revenus et les dépenses d'environ six millions sans pour cela augmenter les charges des contribuables. D'un autre côté, les prévisions que le gouvernement soumet à l'étude des membres de la Législature sont inspirées par le même souci du bien public que celui qui a inspiré l'administration de la province au cours de ces trois dernières années. La politique de l'Union Nationale est suffisamment claire pour qu'il ne soit pas nécessaire de l'exposer ici de nouveau dans tous ses détails. Nous attachons, vous le savez, une importance primordiale au problème de l'éducation et de la santé, c'est-à-dire au problème de la santé morale et physique de la population. Nous attachons une très grande importance à l'amélioration de notre réseau routier, au développement de l'agriculture et de la colonisation, au développement de nos ressources naturelles, à la nécessité d'exécuter des travaux publics d'une nature permanente.

J'ai souligné tout à l'heure que le gouvernement de l'Union Nationale ne désirait d'aucune façon se substituer à l'initiative privée, mais qu'il croit préférable, lorsque l'intérêt public l'exige, de donner un appui généreux aux diverses classes de notre société. Je me permettrai ici de rappeler quel appui le gouvernement a apporté aux deux classes les plus importantes de notre province: la classe agricole et la classe ouvrière.

1° — Collaboration avec la classe agricole

L'agriculture a été et doit demeurer l'industrie principale de la province et c'est la raison pour laquelle l'Union Nationale a voulu apporter aux problèmes auxquels nos cultivateurs devaient faire face, une solution rapide et raisonnable.

Pour permettre aux cultivateurs de consacrer toute leur énergie à la production agricole, l'Union Nationale, en 1937, a adopté une loi destinée à assurer la stabilisation financière des établissements agricoles. Ce fut la Loi du crédit agricole. En 1945, le gouvernement de l'Union Nationale a continué dans la même voie, et il a adopté la Loi de l'électrification rurale, afin d'assurer aux cultivateurs une plus large mesure de confort dans leurs demeures, afin de leur permettre de bénéficier des avantages de la mécanisation et leur permettre également d'atteindre au même niveau de production, malgré la pénurie de la main-d'œuvre dans nos campagnes.

Le gouvernement recherche actuellement les moyens de permettre aux municipalités rurales de se construire des services d'aqueduc et des systèmes d'égout. La solution apportée, nous l'espérons, sera aussi féconde que les deux mesures précédentes. Le gouvernement a aussi activé le drainage des terres afin d'agrandir le domaine cultivable de la province et de permettre à la classe agricole de tirer de la terre tout ce qu'elle peut raisonnablement lui donner.

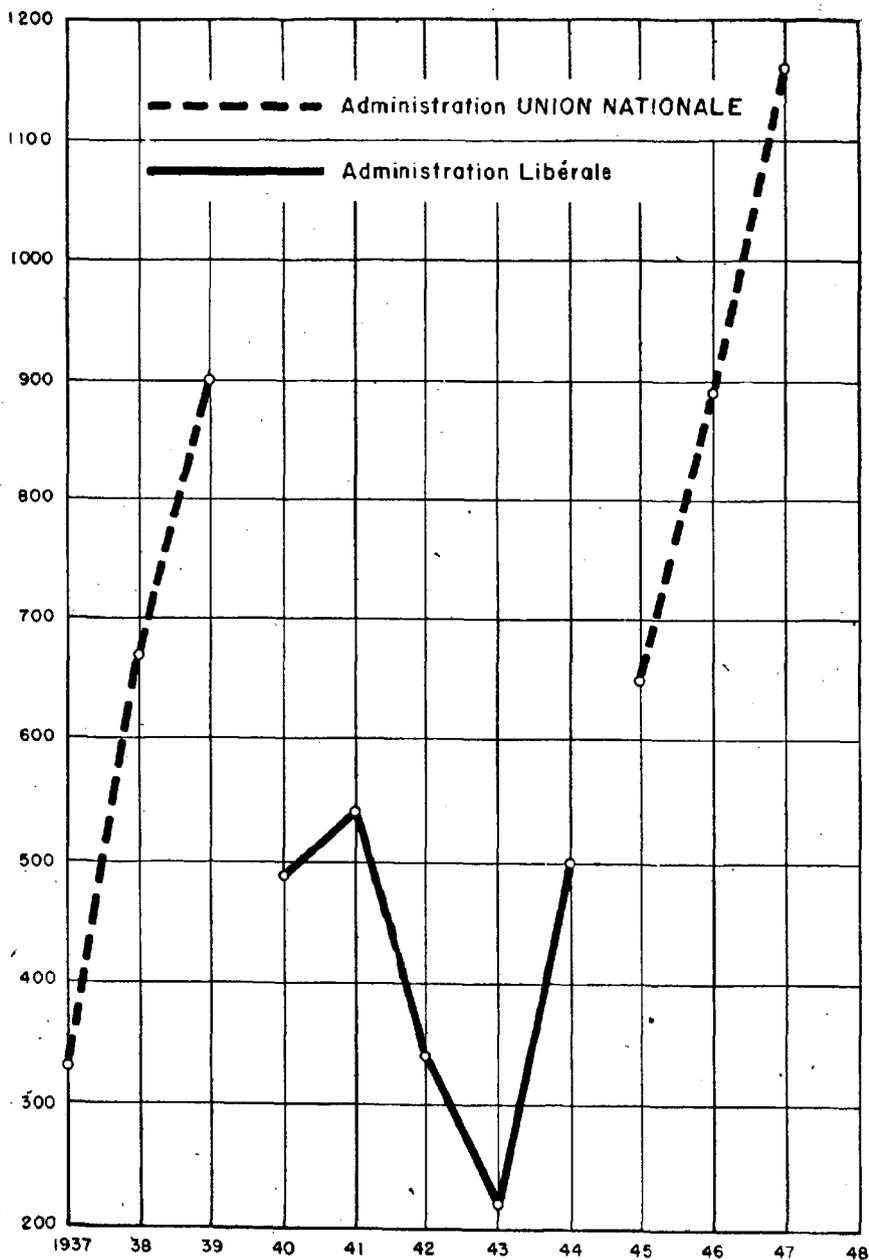
a) *Le crédit agricole*

Le crédit agricole est l'un des plus beaux titres de gloire de l'Union Nationale. Du 20 mars 1937 au 31 décembre 1947, une somme de \$59,-849,990 a été prêtée par l'Office aux cultivateurs de notre province. Cette somme a été distribuée à 25,797 emprunteurs. Ainsi, cette loi de 1937 a contribué à la stabilisation financière de 25,797 exploitations agricoles de notre province. Depuis 1937, 4,063 emprunteurs ont remboursé à l'Office le montant intégral de leurs prêts. L'argent obtenu a servi soit à payer des hypothèques, soit à payer des arriérés de taxes municipales et scolaires, soit à assurer la mise en opération de nouveaux établissements agricoles. A l'heure actuelle, la majeure partie des demandes d'argent est destinée à assurer l'établissement soit de fils de cultivateurs, soit de nouveaux cultivateurs. Les demandes de prêts pour le paiement d'hypothèques diminuent chaque année, ce qui nous apporte une preuve nouvelle de la stabilité financière de l'industrie agricole. En 1947, le nombre de prêts destinés à assurer de nouveaux établissements se chiffre à 1,163. Ce nombre est beaucoup plus considérable que celui de toutes les années antérieures. Sous l'administration de l'Union Nationale, le nombre de prêts pour assurer l'établissement de nouveaux cultivateurs s'est élevé à 4,609, alors que sous l'administration libérale il ne s'est élevé qu'à 2,097.

Années	Nombre de prêts
1940	490
1941	541
1942	341
1943	224
1944	501
	<hr/>
	2,097
1937	331
1938	671
1939	900
1945	652
1946	892
1947	1,163
	<hr/>
	4,609

Tableau No 12

PRÊTS POUR ASSURER L'ÉTABLISSEMENT DE NOUVEAUX CULTIVATEURS



Ce graphique est basé sur les chiffres cités à la page 39. Ces chiffres sont tirés du rapport officiel de l'Office du Crédit agricole pour l'année 1947.

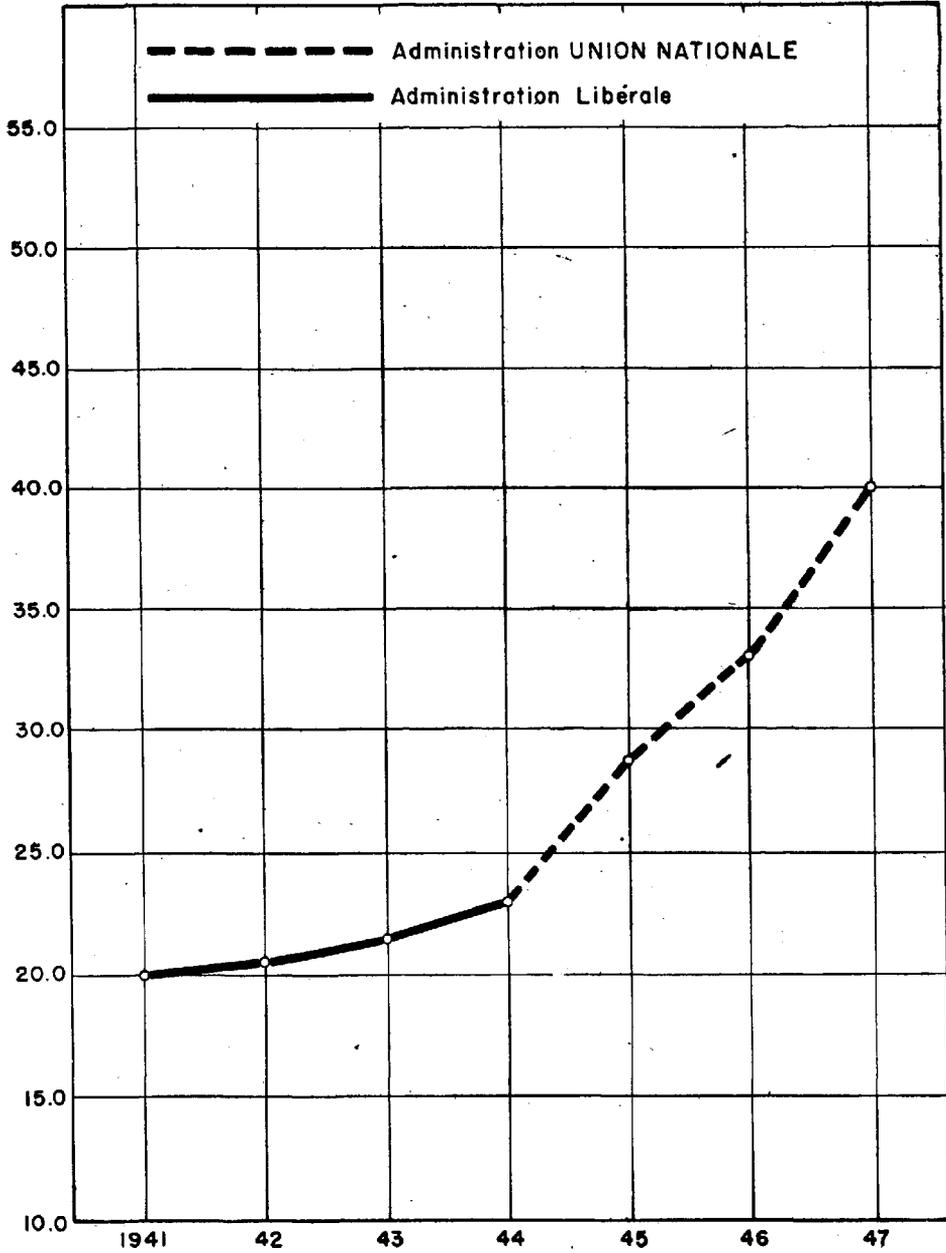
Depuis le début de ses opérations jusqu'au 31 décembre 1947, soit durant une période de onze ans, les pertes de l'Office se sont chiffrées à \$150.02 soit $\frac{1}{4}$ de un centin par \$1,000. Ce résultat ne justifie-t-il pas pleinement la confiance que le gouvernement avait accordée aux cultivateurs? Un très grand nombre d'emprunteurs n'ont pas attendu l'échéance de leurs emprunts pour rembourser l'Office et ils ont ainsi versé par anticipation, une somme de \$10,350,929.27.

Me permettez-vous de comparer maintenant le travail de l'Office provincial du crédit agricole avec celui de la Commission du prêt agricole canadien, pour la même année. Le premier relève de l'autorité provinciale et le second de l'autorité fédérale. Suivant le rapport officiel de la Commission du prêt agricole canadien, le gouvernement fédéral a consenti en 1947, un total de 185 prêts à des cultivateurs de notre province, alors que le gouvernement provincial a consenti, pour la même année, à nos cultivateurs, un total de 1,669 prêts. De plus, le gouvernement fédéral, toujours pour l'année 1947, et suivant le même rapport officiel, a prêté aux cultivateurs de notre province, une somme totale de \$392,450, alors que le gouvernement provincial leur a prêté pendant la même période, une somme de \$4,538,550. Le nombre des cultivateurs qui ont reçu l'aide du gouvernement provincial est donc six fois plus considérable que celui de ceux qui furent aidés par le gouvernement fédéral, et la somme des deniers prêtés par le gouvernement provincial représente douze fois celle qui a été prêtée par le gouvernement fédéral. Ne voyez-vous pas là, une marque de confiance bien significative en faveur du gouvernement? Aussi sommes-nous heureux de constater que les cultivateurs se sont chargés eux-mêmes de justifier la politique progressive de l'Union Nationale. D'ailleurs, la Commission du prêt agricole canadien, organisée en 1929, par le gouvernement fédéral, comptera vingt ans d'existence l'an prochain. L'Office du crédit agricole provincial, organisé en 1937, compte à peine dix ans d'existence. Depuis l'organisation en 1929 de la Commission du prêt agricole canadien, le gouvernement fédéral a prêté aux cultivateurs des neuf provinces du pays, la somme de \$57,543,716.86, alors que le gouvernement provincial a prêté, dans une période de temps deux fois moins longue, aux seuls cultivateurs de notre province, la somme de \$59,849,990, soit un montant qui dépasse de plus de \$2,000,000 le total des prêts du gouvernement fédéral.

Pour mesurer toute la différence qui existe entre l'action des deux gouvernements, il ne faut pas oublier que le budget fédéral est quinze fois plus considérable que le budget provincial, malgré le fait que ce budget ne contient absolument rien des avances faites par le Canada aux pays d'Europe. Les malins pourraient dire que le gouvernement fédéral prête beaucoup plus facilement aux étrangers qu'à la classe agricole de notre pays. Ces chiffres sont à eux seuls assez éloquents pour se passer de commentaires.

Tableau No 13

POURCENTAGE DE FERMES ÉLECTRIFIÉES DANS LA PROVINCE



Ce graphique est basé sur les chiffres contenus dans le rapport officiel de l'Office de l'Électrification rurale pour l'année 1947.

b) *L'Électrification rurale*

En 1945, le gouvernement de l'Union Nationale, à peine de retour au pouvoir, a pris des mesures immédiates pour assurer l'électrification de nos campagnes. C'est le devoir du gouvernement de faire bénéficier les cultivateurs des avantages de l'électricité; ils peuvent ainsi obtenir, pour leurs demeures, un confort bien légitime, mécaniser davantage leurs exploitations agricoles et suppléer à la pénurie de la main-d'œuvre dans les centres ruraux, pénurie aggravée par la guerre et par l'attrait temporaire des industries de guerre dans les centres urbains.

L'administration précédente ne s'était nullement préoccupée du problème de l'électrification rurale. De 1941 à 1945, le nombre des fermes électrifiées dans la province était demeuré à peu près stationnaire; il se chiffrait à 20% du nombre total des fermes. En 1947, deux ans seulement après la mise en vigueur de la loi de l'électrification rurale, 40% des fermes de notre province jouissaient des avantages de l'électricité; ces chiffres indiquent une augmentation de 100% et cette augmentation est la conséquence directe de la politique avisée de l'Union Nationale.

Depuis sa formation jusqu'au 31 décembre 1947, l'Office de l'Électrification rurale, avec le concours des coopératives d'électricité, a construit des lignes de distribution sur une distance de 1,096 milles. Ces nouvelles lignes ont donné le service de l'électricité à 4,498 établissements ruraux. Ces mêmes coopératives ont actuellement en construction 320 milles de lignes de distribution. De plus, sous l'impulsion de l'Office de l'Électrification rurale, avec la collaboration de la Régie de l'électricité, les compagnies privées ont construit dans la province, depuis juillet 1945, des lignes de distribution jusqu'à concurrence de 3,595 milles de longueur. Il y a actuellement 1,069 milles de lignes en construction. Ce résultat appréciable est certes, personne ne peut le nier, la conséquence de l'impulsion vigoureuse donnée à l'électrification rurale, par l'Union Nationale. Ai-je besoin d'ajouter que les progrès auraient été plus considérables si les coopératives avaient pu obtenir plus rapidement, et sans tracas et entraves constants, tout le matériel dont elles avaient besoin.

Grâce aux coopératives d'électricité, le gouvernement permet ainsi à la classe agricole de contrôler elle-même sa vie économique. N'est-ce pas là, le plus bel exemple de saine démocratie, ou l'état se contente de stimuler les énergies du peuple sans les absorber ni les étouffer. Je suis heureux de vous citer le cas de la Coopérative d'électricité du comté de Bonaventure qui, le printemps dernier, a fait l'acquisition au coût de \$325,000 de tout l'actif de la Compagnie Chaleur Bay Power. Conformément à la loi, l'Office de l'Électrification rurale a facilité cette acquisition en avançant, aux membres de la coopérative, les trois quarts de cette somme. Toute la côte de la Baie des Chaleurs ressentira bientôt les effets de cette sage politique.

Dois-je souligner de plus que les projets les plus importants de l'Office ont été réalisés dans les régions les plus éloignées de la capitale et les plus

négligées de notre province par les administrations libérales, soit le Témiscamingue où une ligne de 250 milles de longueur a été construite et la Gaspésie où l'Office a construit une ligne de 165 milles de longueur.

A l'heure actuelle, l'Office de l'Électrification rurale a avancé aux coopératives d'électricité un montant total de \$2,499,237.10, et sur ce montant, une somme de \$20,186.25 a déjà été remboursée. L'Électrification rurale connaîtra le même progrès que le Crédit agricole et les amendements apportés à la loi, au cours de la présente session, aideront considérablement les municipalités où la densité de la population est plus faible. Enfin, permettez-moi de souligner une dernière initiative de l'Office de l'Électrification rurale, destinée à aider à enseigner aux cultivateurs les multiples usages de l'électricité sur la ferme: l'Office a créé un service de l'utilisation de l'électricité dont la direction a été confiée à monsieur Clément Monjeau, ingénieur agricole et diplômé en électrification rurale du Virginia Polytechnic Institute. Les résultats actuels obtenus par l'Office dans toute la province sont un gage indiscutable de succès pour les années futures.

c) Le drainage

Le drainage est l'une des conditions essentielles de succès dans toute exploitation agricole. Aussi, l'Union Nationale, dans le but d'aider le plus possible, le cultivateur de notre province, a intensifié d'année en année ses travaux de drainage. En 1947-48, le Ministère de l'Agriculture consacra à cette fin la somme de \$2,144,731.61, soit une somme pratiquement égale à celle qui avait été dépensée, pour les mêmes fins, par l'administration libérale, durant ses cinq dernières années d'administration. En 1945-46 et 47, le Ministère de l'Agriculture a exécuté des travaux de drainage dans 842 cours d'eau à travers la province.

Dans la seule année 1947, les travaux de drainage ont permis de récupérer environ 60,000 acres de terre cultivable dans presque toutes les paroisses agricoles de nos centres ruraux. Cette politique qui contribue à agrandir notre domaine cultivable, donne à la classe agricole les moyens d'obtenir plus de rendement en diminuant les efforts constants qu'exige d'elle la culture de la terre. D'ailleurs, dans cette matière comme dans les autres, le cultivateur québécois a collaboré avec le gouvernement. Le cultivateur démontre par son activité, sa compréhension de la nécessité de l'amélioration systématique de son domaine et il contribue plus largement par là, à l'enrichissement de toute la communauté.

d) Systèmes d'aqueduc et d'égout

Le gouvernement de l'Union Nationale a décidé de s'attaquer à la solution d'un quatrième problème auquel ont à faire face nos municipalités rurales: il favorisera la construction de services d'aqueduc et de systèmes d'égout. Ces projets exigeaient parfois des déboursés considérables, déboursés qui compromettaient l'équilibre financier de nos corporations muni-

ciales. A l'heure actuelle, une commission étudie les meilleurs moyens que le gouvernement devra choisir afin d'aider les municipalités rurales à se construire des services d'aqueduc et des systèmes d'égout. Le travail de la commission se poursuit activement et le gouvernement pourra, dans un avenir rapproché, adopter la politique appropriée, inspirée par les succès du Crédit agricole, par les succès de l'Électrification rurale et par les succès de la politique de drainage. Il n'y a aucun doute que la solution apportée à ce problème aidera aussi la classe agricole et contribuera à diminuer les charges des corporations municipales. Dans ces quatre domaines, il m'est agréable de le répéter, l'état remplit son rôle véritable; il ne se substitue pas à l'individu ni à la corporation municipale, mais il leur accorde le concours de son action efficace. Ces mesures sont essentielles au progrès de nos campagnes et en même temps elles contribuent indirectement à diminuer les problèmes sociaux qui se posent dans les agglomérations urbaines. En effet, si le cultivateur peut se procurer un confort légitime sur sa terre, s'il peut jouir des progrès de la mécanique, si ses redevances municipales et scolaires ne sont pas écrasantes, il lui sera possible, grâce à son esprit de travail de s'assurer à la campagne, une vie gaie, intéressante et agréable. Si, avec le concours de l'état nos campagnes sont ainsi graduellement transformées, moins de gens seront attirés par le mirage trompeur des villes; ils ne viendront pas y chercher la réalisation de promesses irréalisables, pour alourdir nos problèmes sociaux, pour aggraver le chômage et la crise du logement. La population de nos campagnes doit donc remercier le chef de l'Union Nationale d'avoir si bien compris ses besoins et de consacrer son énergie et son talent à l'embellissement de notre vie rurale.

2° — Collaboration avec la classe ouvrière

Dans le domaine ouvrier comme dans le domaine agricole, l'Union Nationale croit que les principes d'une saine démocratie exigent que les ouvriers collaborent avec leurs employeurs pour décider, dans la paix, leurs conditions de travail. L'état ne doit intervenir que dans le seul cas où les uns ou les autres ne respectent pas les prescriptions de la loi. C'est la raison pour laquelle l'Union Nationale a encouragé la négociation des conventions collectives de travail. D'ailleurs, le nombre d'ouvriers protégés par les conventions collectives de travail a augmenté dans des proportions considérables sous l'administration de l'Union Nationale. En 1944, il y avait dans la province 250,000 personnes assujetties aux conventions collectives de travail. En janvier 1948, 336,000 ouvriers étaient protégés par une convention collective de travail, soit une augmentation de plus de 30%. Pour favoriser la négociation de ces conventions collectives de travail, le gouvernement de l'Union Nationale a modifié la Loi des relations ouvrières, afin d'assurer le droit de négociation à un syndicat ouvrier qui groupe 51% des employés d'une entreprise. Le gouvernement a jugé que la clause insérée dans la loi par l'administration libérale, clause qui

exigeait qu'un syndicat ouvrier groupe 60% des employés d'une entreprise pour obtenir le droit de négociation, était contraire aux coutumes d'une saine démocratie. L'Union Nationale s'est ainsi rendue au désir des syndicats ouvriers, et elle leur a donné la preuve vivante de son espoir de les voir se multiplier, de les voir entreprendre avec les employeurs des négociations susceptibles de fixer dans des conventions collectives, les conditions de travail.

Me permettez-vous de rappeler que le gouvernement de l'Union Nationale avait adopté dès 1937, pour la première fois dans l'histoire de la province, une loi destinée à sauvegarder les intérêts des ouvriers non protégés par les conventions collectives de travail. Dans nombre d'établissements, les ouvriers étaient dans l'obligation de travailler 75 à 80 heures par semaine, et cela pour des salaires de famine. Ce fut là l'origine de la Loi du salaire minimum, mesure efficace de protection pour des milliers et des milliers d'ouvriers. L'an dernier, et encore pour la première fois dans l'histoire des relations ouvrières de notre province, le gouvernement a amendé la Loi du salaire minimum pour garantir des vacances payées à tous les salariés assujettis aux ordonnances de la Commission. Les officiers du ministère du travail estiment que cette mesure a permis à 500,000 personnes environ de jouir, grâce à l'Union Nationale, d'une semaine de vacances payée.

En 1945, les augmentations de salaire obtenues par les ouvriers de notre province se sont chiffrées à \$13,702,219.08; en 1946 à \$56,570,304.24, soit un total de \$70,272,523.32, pour les seules années 1945 et 1946, soit un montant supérieur à toutes les augmentations de salaire accordées dans l'industrie durant les cinq années de l'administration libérale. Nous ne devons pas oublier, non plus, les améliorations apportées au cours de ces dernières années à la Loi des accidents du travail. Vous avez vu l'organisation d'un institut de réhabilitation; vous avez vu le ministère du travail apporter une attention de plus en plus grande à la médecine préventive du travail; vous avez vu le gouvernement apporter une aide pécuniaire plus importante aux victimes d'accidents et aux membres de leurs familles. Sous l'administration libérale, la veuve d'un accidenté recevait \$40 par mois, \$50 par mois lorsqu'elle avait un enfant et \$54 lorsqu'elle en avait deux. Sous l'administration de l'Union Nationale, la veuve d'un accidenté reçoit un minimum de \$45 par mois lorsqu'elle est seule, \$55 par mois lorsqu'elle a un enfant et \$65 lorsqu'elle a deux enfants. Rappelez-vous également qu'en 1945 la Commission des accidents du travail a majoré d'au moins \$10 par mois les indemnités payables aux petits salariés et qu'elle a fixé l'indemnité minimum d'un accidenté à \$15 par semaine. Toutes ces améliorations adoptées grâce à la politique généreuse de l'Union Nationale donnent aux victimes d'accidents de travail ou à leurs dépendants, veuves ou enfants, environ \$700,000 de plus par année.

Ces quelques faits plus éloquents que tous les discours, pris entre cent autres, démontrent la sollicitude de l'Union Nationale pour la classe ouvrière.

Aide aux pêcheurs

Me permettez-vous également de rappeler la bienveillance du gouvernement à l'égard d'un groupe particulier de vaillants travailleurs, celui des pêcheurs. C'est grâce à l'Union Nationale si les pêcheurs de l'Est de la province, ceux de la Gaspésie et ceux de la Côte nord, ont pu conquérir leur liberté économique. C'est l'Union Nationale qui, de 1936 à 1939, les a incités et aidés à utiliser la formule coopérative. C'est également l'Union Nationale qui a fondé la première école supérieure de pêcheries au Canada. Vous vous rappelez sans doute qu'en 1936, à la suite des restrictions apportées par le gouvernement italien et les pays de l'Amérique du Sud sur le commerce du poisson canadien, les pêcheurs de notre province ont été dans l'obligation de transformer complètement leur industrie. L'Italie par exemple n'acceptant plus notre poisson séché et salé, il nous fallut chercher à vendre le poisson frais. A ce moment, l'Union Nationale entreprit la construction dans toute la péninsule gaspésienne et sur la Côte nord d'un réseau d'entrepôts frigorifiques, de fumoirs et de neigères. Cinq ou six établissements frigorifiques seulement avaient été construits par l'administration précédente. L'Union Nationale, en l'espace de trois ans, en construisit plus de cinquante. Cette politique a permis à nos pêcheurs de mettre sur le marché un produit de meilleure qualité. Elle leur a permis également, lorsqu'en 1939, éclatait la guerre, d'obtenir pour leurs produits les plus hauts prix jamais obtenus auparavant. Durant la dernière guerre, le poisson de la province de Québec a été expédié sur les principaux marchés du monde. Aussi ai-je raison d'affirmer que les pêcheurs de la province de Québec doivent leur libération économique, au gouvernement de l'Union Nationale.

Les Caisses Populaires

C'est encore parce que le gouvernement est désireux d'aider les classes laborieuses qu'il a accordé une sympathie généreuse aux Caisses Populaires de notre province qui peuvent être considérées, suivant l'expression de Son Éminence le Cardinal Villeneuve, comme "des œuvres de rédemption sociale". C'est le gouvernement de l'Union Nationale qui, le premier, a accordé aux Caisses Populaires un octroi approprié pour leur permettre de maintenir un meilleur système d'inspection. C'est encore le gouvernement de l'Union Nationale qui a consenti aux Caisses Populaires, pour la première fois, un emprunt public à l'occasion du remboursement d'une émission d'obligations contractée par l'administration libérale. Nous désirions faciliter aux petits épargnants l'achat des obligations de la province. C'est encore le gouvernement de l'Union Nationale qui a donné aux Caisses Populaires le droit de faire de l'assurance-vie. Aussi suis-je heureux d'affirmer que les Caisses Populaires, soit dans le domaine du crédit, des coopératives et de l'électrification rurale, demain dans le domaine de l'assurance et du logement, auront grandement contribué par leur action à accroître l'activité économique des régions rurales de notre province. Et

c'est parce que nous désirons une plus grande somme de bien-être parmi les classes laborieuses que nous avons accordé aux Caisses Populaires, cette importance dont se réjouissent les coopérateurs aussi bien que les sociologues.

Le développement industriel du Québec

C'est pour atteindre le même but que le gouvernement a pris les dispositions nécessaires pour intensifier le développement industriel de notre province. Parce que le Québec possède des richesses naturelles considérables, en particulier en ressources hydrauliques, notre province se trouve à l'heure actuelle dans une position extrêmement avantageuse. Notre population et les industriels étrangers savent que nos ouvriers sont conscients de leur rôle et de leurs responsabilités. Ils savent que nos ouvriers ne veulent pas devenir la proie des agitateurs qui veulent tout simplement les exploiter au profit de l'idéologie communiste. Cette sage attitude de nos ouvriers est d'un secours précieux puisqu'elle accorde au gouvernement plus de facilité pour assurer le développement industriel de notre province. Ces industries d'ailleurs leur apporteront du travail; elles permettront à la main-d'œuvre de se spécialiser, alors qu'un grand nombre de personnes pourront ainsi retirer de meilleurs salaires. Une industrie nouvelle constitue dans notre économie, un actif qui profite indirectement à toute la population. Malgré l'accroissement de l'activité industrielle de ces trois dernières années, plusieurs hommes d'affaires des autres provinces et des États-Unis, étudient la possibilité d'opérer chez nous de nouvelles entreprises, et nous pouvons dès maintenant évaluer à plusieurs millions, le capital qui sera investi dans notre province au cours des deux prochaines années. Je suis heureux de souligner que dans un bon nombre de cas, des Canadiens français doués d'initiative et de courage ont contribué pour leur part à augmenter cet actif industriel de première importance.

C'est ainsi que la valeur de la production minière a atteint cette année le chiffre record de \$111,000,000, soit une augmentation de 12% sur l'année 1946, alors qu'elle s'était chiffrée à \$92,213,656. La production de cette année dépassera de 6% la production de 1942 qui était jusqu'ici la plus haute de l'histoire de l'industrie minière de notre province. Le haut niveau de cette production s'expliquait cependant par les besoins de nos industries de guerre. Me permettez-vous de vous citer, de plus, à titre d'illustration, les statistiques comparatives préparées par monsieur George S. Mooney, co-directeur du bureau économique et touristique de la ville de Montréal. En 1947, les constructions commerciales dans la ville de Montréal ont atteint une valeur de \$17,500,000, contre \$8,500,000 à Toronto. La valeur des constructions industrielles dans les mêmes villes se chiffre à \$79,000,000 à Montréal, contre \$37,500,000 à Toronto. Ces chiffres fournissent assurément la preuve convaincante de l'augmentation graduelle des industries dans les principaux centres de notre province.

Au surplus, la politique du Chef de l'Union Nationale nous rappelle sous certains aspects les caractères fondamentaux de la race française, caractères d'opiniâtreté, de courage et de foi en l'avenir, caractères qui ont permis aux pionniers du pays d'ouvrir à la civilisation les villes et les paroisses qui font aujourd'hui notre orgueil. C'est grâce à cette politique si cinq compagnies minières entreprennent actuellement l'exploration des régions du Nouveau-Québec et de la Côte nord. Aussi, des travaux importants se poursuivent dans la région de Chibougamou. Voilà de nouvelles régions offertes à l'exploitation minière et industrielle. Dans le domaine de la colonisation, le gouvernement est à ouvrir pour nos fils, en Abitibi, tout un pays neuf, la région du lac Matagami, et il continue d'agrandir largement le domaine cultivable de notre province.

Toutes ces considérations nous permettent d'affirmer que la province de Québec continue avec un succès marqué, sa marche vers le progrès et la prospérité. Voilà les principaux objectifs de la politique de l'Union Nationale. Ce sont ces objectifs qui ont inspiré le gouvernement dans la préparation de ses estimés budgétaires pour l'année 1948-49.

Les prévisions de 1948-49

Ces prévisions prévoient des dépenses ordinaires au montant de \$109.-130,957 et des dépenses imputables au capital au montant de \$16,851,000. Si nous ajoutons à ces dépenses le service de la dette, nous obtenons un total de \$141,990,457.

Les prévisions du ministère de l'Agriculture comportent une augmentation de \$1,206,000 sur les prévisions de l'année dernière. Cette augmentation provient surtout du fait que le gouvernement a ajouté la somme de \$800,000 au budget destiné au drainage des terres.

Le budget du Bien-être social et de la jeunesse prévoit une augmentation de \$1,705,150. Cette augmentation s'explique en bonne partie par le fait que les dépenses pour les pensions de vieillesse, l'assistance aux aveugles et aux mères nécessiteuses entraîneront un surcroît de dépenses au montant de \$1,099,000. Il ne faut pas oublier que le gouvernement provincial a réparé, en faveur des mères nécessiteuses de notre province, les injustices du système fédéral décroissant des allocations familiales. Le budget de ce ministère comprend également des sommes plus considérables pour les écoles de réforme et d'industrie. Le gouvernement veut aider à solutionner aussi rapidement que possible le problème de la délinquance juvénile.

L'augmentation la plus importante est celle que nous retrouvons à l'Instruction publique. L'an dernier, le budget prévoyait des dépenses au montant de \$4,508,020 et il stipulait qu'une somme de \$6,630,000 pouvait être prise pour l'Instruction publique, à même le fonds d'éducation. Cette année, le budget de l'Instruction publique se chiffre à \$13,785,350. Cette augmentation s'explique par le fait que des subventions plus considérables

seront versées aux corporations scolaires de notre province, notamment en ce qui concerne la construction des écoles, le traitement des instituteurs et des institutrices.

Le budget du ministère de la Santé contient de son côté des prévisions pour une somme de \$18,483,250, soit un montant sans précédent dans le passé. L'an dernier, les estimés du ministère de la Santé se chiffraient à \$12,691,150. Il y a donc cette année une augmentation d'environ \$6,000,000. Pour 1948-49, les estimés budgétaires comprennent, je le répète, toutes les dépenses du fonds de l'assistance publique. Je dois souligner aussi qu'au cours de l'année 1947-48, le gouvernement a augmenté les subventions accordées pour les frais d'hospitalisation et d'entretien des indigents dans les institutions d'assistance publique. Cette augmentation a entraîné pour l'année 1947-48 une dépense additionnelle de \$518,347.22 et le gouvernement s'attend à ce que l'augmentation soit encore plus considérable cette année.

CONCLUSIONS

En conclusion, puis-je vous assurer, ainsi que les membres de la Chambre, de la satisfaction que j'ai éprouvée en vous soumettant l'analyse détaillée de la situation financière de la province, aussi bien que des explications générales en marge des prévisions budgétaires pour l'année fiscale commençant le 1er avril prochain. J'ai été heureux de soumettre cet exposé qui représente d'une façon bien imparfaite, la politique pleine de sagesse et de clairvoyance du Chef de l'Union Nationale. Les chiffres que le Trésorier communique à la Chambre ne sont en réalité que la traduction de la politique du gouvernement.

Permettez-moi maintenant de résumer les faits saillants des derniers douze mois de notre administration :

1° Les revenus pour l'année 1947-48 se chiffreront à \$166,980,000, les dépenses ordinaires à \$123,968,000; il en résultera un surplus au compte ordinaire de \$43,012,000. A même ce surplus, le gouvernement a effectué des dépenses imputables au capital pour un montant de \$41,372,000; le surplus global d'opérations sera donc de \$1,640,000;

2° Au cours de la prochaine année fiscale, le gouvernement estime que les revenus se chiffreront à \$142,411,000 et que les dépenses ordinaires s'élèveront à \$125,139,457; le surplus au compte ordinaire s'élèvera donc à \$17,271,543. A même ce surplus, le gouvernement se propose de faire des dépenses imputables au capital pour un montant de \$16,851,000; alors le surplus global d'opérations atteindra la somme de \$420,543;

3° A même le surplus sur le compte ordinaire, l'Union Nationale a fait cette année et effectuera l'an prochain d'importants travaux d'une nature permanente qui augmenteront l'actif de notre province;

4° Comme je vous l'ai signalé, le gouvernement de l'Union Nationale n'a pas émis d'obligations nouvelles sur le marché, depuis le 1er février 1946. Il n'a jamais du reste emprunté pour faire de nouvelles dépenses, depuis 1944. Le gouvernement a donc payé toutes ses dépenses à même ses revenus, sans emprunt et sans nouvelle taxe. Il a même réussi, sans emprunter, à avancer une somme de \$14,000,000 à l'Office du crédit agricole et à l'Office de l'électrification rurale;

5° Pour la troisième année consécutive, l'Union Nationale réduira encore cette année la dette nette de la province. Pour l'année 1947-48, cette réduction se chiffrera à environ \$8,000,000. La réduction de la dette nette pour les trois années de notre administration s'élèvera à la somme totale de \$31,000,000. Pour l'année prochaine, c'est-à-dire l'année fiscale 1948-49, cette réduction sera de l'ordre de \$7,000,000;

6° Comme je l'avais prévu l'an dernier, dans mon discours sur le budget, le gouvernement remboursera aussi, sans nouvel emprunt, le 1er mars prochain, un emprunt de \$10,000,000 contracté en 1938 pour permettre au gouvernement de faire des avances à l'Office du crédit agricole;

7° Suivant un rapport de la Banque de Montréal, la dette par tête de la province de Québec se chiffre à \$98. C'est le seul gouvernement du pays où la dette par tête est inférieure à \$100. La province où elle est la plus basse après la province de Québec est celle de l'Île-du-Prince-Édouard où la dette par tête est de \$113;

8° Au cours de la présente année, le gouvernement n'a imposé aucune taxe nouvelle. Tout en affirmant ses droits sur l'impôt sur le revenu, il n'a pas rétabli, comme c'était son privilège de le faire, l'impôt sur le revenu des particuliers, établi en 1940 par l'ancienne administration. De plus, le gouvernement a contribué à diminuer le fardeau des commissions scolaires en demandant à la Commission municipale d'assumer leurs dettes. Il diminue en même temps le fardeau des corporations municipales en prenant à sa charge le coût complet de la construction des nouveaux ponts et il étudie la possibilité de continuer à diminuer ce fardeau par l'établissement d'une politique destinée à faciliter la construction de services d'aqueduc et de systèmes d'égout;

9° Suivant une statistique fédérale, la province de Québec est actuellement la province qui, précisément à cause de la modicité de sa dette, consacre la plus petite partie de ses revenus au paiement des intérêts sur cette dette, soit au 31 mars 1947, 7.2%. De plus, de toutes les provinces du pays, la province de Québec est celle qui possède les fonds d'amortissement les plus élevés. Ces fonds dépassent du double ceux de toute autre province;

10° Comme je l'ai prouvé par des tableaux préparés par le bureau de l'Auditeur de la province, le gouvernement favorise, sans nouvelles taxes, sans nouveaux emprunts, l'éducation, la santé publique, l'agriculture, la colonisation, la construction de routes et de ponts modernes, et il consacre

à cette fin des sommes qui dépassent du double celles qui ont été dépensées pour les mêmes fins par l'administration précédente;

11° D'après le bilan de la province, le surplus consolidé était de \$43,522,635.69 au 31 mars 1945. Au 31 mars 1948, ce surplus s'élèvera à une somme supérieure à \$130,000,000, c'est-à-dire qu'il aura triplé en trois ans d'administration de l'Union Nationale.

Cette synthèse ne prouve-t-elle pas l'excellence de la situation financière de notre province? Au début de mon discours, j'ai soumis que la politique de l'Union Nationale s'inspirait à la fois du passé, du présent et de l'avenir. Elle veut la sauvegarde de nos traditions et le respect de la Constitution canadienne. Pour atteindre cet objectif, notre province doit garder à sa tête l'homme intrépide qui la dirige actuellement. En ces heures graves, il est le seul qui ait assez de courage, de force et de clairvoyance pour sauvegarder les droits qui nous ont été acquis, il y a cent ans, par les grands parlementaires qui font la gloire et l'orgueil des gens de notre race, aussi bien que de nos compatriotes de langue anglaise. Si le chef de la province, en ces heures décisives, cédait nos droits essentiels, nous verrions disparaître la Confédération canadienne, pour vivre bientôt sous un régime d'union législative.

“Ce long conflit, écrit Robert Rumilly dans son dernier volume (le 22^e) de l'Histoire de la province de Québec, où il s'agissait essentiellement de tenir, de ne pas se décourager et de ne pas céder, n'est lui-même qu'un épisode dans la lutte interminable menée par la race canadienne-française pour survivre au Canada. Dans cette lutte, la race française aurait succombé depuis longtemps si elle n'avait pu s'arc-bouter sur une province solidement constituée en État. On ne peut vouloir la survivance canadienne-française sans être partisan de l'autonomie provinciale.”

Ce témoignage ne souligne-t-il pas d'une façon éclatante l'approbation de la politique de l'Union Nationale? Aussi bien, je ne puis m'empêcher, en songeant aux mesures sociales données à la province par le gouvernement de l'Union Nationale, je ne puis m'empêcher de constater que cette politique de mesure, d'équilibre et de stabilité, et qui s'inspire à la fois de nos origines catholiques, de nos origines françaises et du respect des droits des minorités, trouve un magnifique symbole dans le nouveau drapeau qui, depuis le 21 janvier, flotte sur la tour centrale de l'édifice où nous siégeons. La croix blanche de ce drapeau qui remonte à l'époque des croisades, alors que les rois de France et d'Angleterre la placèrent sur leur drapeau respectif, nous rappelle nos origines catholiques. Le champ d'azur, couleur du ciel et de nos montagnes à la fin d'un beau jour, nous incite à regarder vers les sommets, vers l'idéal, vers l'avenir. Il symbolise notre fidélité aux leçons héroïques de notre histoire, à nos traditions les plus chères aussi bien que notre désir d'accroître l'héritage matériel et spirituel légué par nos ancêtres et que nous voulons conserver avec une précieuse ferveur pour nos descendants. Les fleurs de lys semées aux quatre coins du champ d'azur et qui illuminaient les drapeaux des rois de France et d'Angleterre, ces fleurs de lys chères à toutes les races qui habitent notre province et qui, au temps des

peuples anciens, constituaient déjà l'émouvant symbole de la renaissance et de la survivance, signifient qu'au pays de Québec "où rien ne doit mourir et rien ne doit changer", les Canadiens de langue française veulent étayer la prospérité de la patrie sur la protection intégrale des droits des minorités et la coopération de deux grandes races qui veulent assurer sa grandeur.

Voilà quelques-unes des raisons qui, au début de ce discours, m'ont suggéré le rappel du centenaire de la consécration officielle de la langue française dans nos parlements. J'ai été heureux, en rappelant cet événement, de songer que le droit dont je jouis présentement, en vous parlant dans la langue de mes pères, n'est en somme que le résultat du courage et de la tenacité des grands hommes politiques du gouvernement d'Union, il y a déjà cent ans. Je puis également assurer mes compatriotes de langue anglaise que nous sommes heureux de les voir jouir pleinement du même droit dans notre province et que si jamais quelqu'un voulait leur contester ce droit légitime et sacré, tous nos compatriotes de langue anglaise pourraient compter sur l'appui unanime des partisans de l'Union Nationale. Je puis les assurer que nous comprenons tout le bonheur qu'ils éprouvent de parler eux aussi en toute liberté, dans notre province la langue de leurs pères. Si j'ai rappelé avec autant de fierté cette victoire constitutionnelle du siècle révolu, dans une époque où la véritable démocratie est parfois violemment attaquée, c'est également dans le but de faire voir à la population de notre province, que les hommes politiques canadiens de l'une ou de l'autre langue ont rendu à leurs compatriotes des services imprescriptibles. Et c'est parce que nous tenons à conserver nos droits, c'est parce que nous chérissons nos traditions, c'est parce que nous aimons notre pays, que nous appuyons avec enthousiasme la doctrine autonomiste du Chef de l'Union Nationale. Nous avons la conviction que la culture française est essentielle au développement culturel du Canada. Aussi cet apport de la culture française, voulons-nous le conserver intact. Quelles que soient les théories des centralisateurs, tous les Canadiens de langue française devraient, nonobstant les périls de l'heure, répéter ces paroles émouvantes que prononçait en 1912 l'ancien archevêque de Québec, Monseigneur Paul-Eugène Roy, à la clôture du premier Congrès de la langue française :

"O verbe de France et verbe de Dieu, que ma langue s'attache à mon palais si jamais elle t'oublie, ou cesse seulement de te propager et de te défendre! Messieurs, c'est le serment de mes lèvres et de mon cœur; c'est le vôtre, c'est celui du premier Congrès de la Langue française au Canada. Le rocher de Québec en reçoit aujourd'hui la solennelle formule. Demain, les échos s'en répercuteront de province en province, d'État en État.

"Et tous les Canadiens-français et les Acadiens du Canada et des États-Unis n'auront plus qu'un cœur et qu'une âme pour redire avec nous: O cher parler de France, que ma langue s'attache à mon palais si jamais je t'oublie! . . ."

Monsieur l'Orateur, je propose que cette Chambre se forme maintenant en comité des voies et moyens.

TABLE DES MATIÈRES

I.—Situation financière de la province	8
1°—Chiffres définitifs pour l'année 1946-47	8
2°—Considérations sur l'année financière 1947-48	10
Tableau No 1. —État provisoire des revenus pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1948	12
Tableau No 2. —État provisoire des dépenses ordinaires et en immobilisations pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1948	13
a) Augmentation de notre actif	14
b) Un fait sans précédent	15
c) Augmentation des revenus	16
d) Augmentation des dépenses	16
Tableau No 3. —Sommes versées pour les pensions de vieillesse, l'assistance aux mères nécessiteuses, les pensions aux aveugles, de 1937 à 1948	17
Tableau No 4. —Graphique qui permet de comparer les sommes versées aux nécessiteux en vertu de la Loi de pension de vieillesse, de la Loi de pension aux aveugles et de la Loi de l'assistance aux mères nécessiteuses	18
Tableau No 5. —Graphique qui permet de comparer les sommes dépensées pour la santé publique, de 1941 à 1947	20
Tableau No 6. —Graphique qui permet de comparer les sommes dépensées pour l'éducation, de 1941 à 1947	21
Tableau No 7. —Graphique qui permet de comparer les sommes dépensées pour l'agriculture et la colonisation, de 1941 à 1947	23
Tableau No 8. —Graphique qui permet de comparer les sommes dépensées pour la voirie, de 1941 à 1947	25
Tableau No 9. —Graphique qui permet de comparer les sommes dépensées pour les travaux publics, de 1941 à 1947	26
e) Réduction de la dette nette de la province	27
f) Diminution du service de la dette	29
g) La valeur de nos obligations	30
1°—L'état déplorable des finances de la province au 30 août 1944	30
2°—Le règlement du problème financier de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated	31
3°—Le problème des dettes des commissions scolaires	31
4°—Le problème résultant de l'entente fédérale-provinciale de 1942	32
II.—Considérations sur le budget 1948-49	32
Tableau No 10. —Revenus probables pour l'exercice financier 1948-49	36
Tableau No 11. —Prévisions budgétaires ordinaires et en immobilisations pour l'exercice financier 1948-49	37

1°—Collaboration avec la classe agricole.....	38
a) Le crédit agricole.....	39
Tableau No 12. —Graphique qui illustre les prêts pour assurer l'établissement de nouveaux cultivateurs.....	40
Tableau No 13. — Graphique qui illustre le pourcentage de fermes électrifiées dans la province.....	42
b) L'électrification rurale.....	43
c) Le drainage.....	44
d) Systèmes d'aqueduc et d'égout.....	44
2°—Collaboration avec la classe ouvrière.....	45
Aide aux pêcheurs.....	47
Les Caisses Populaires.....	47
Le développement industriel du Québec.....	48
Les prévisions de 1948-49.....	49
Conclusions	50